

## **Bilan de la concertation préalable à la révision du Plan Climat-Air-Energie (PCAET)**

*Les enseignements tirés de la concertation et la réponse d'Est Ensemble  
aux recommandations des garants de la Commission Nationale du Débat  
Public (CNDP)*

Date de remise des bilans des garants CNDP : 31 août 2022 et 19 janvier 2023

Date de publication de la réponse d'Est Ensemble : 30 mars 2023

## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| 1. Introduction .....   | 4  |
| 2. Cadre règlementaire.....   | 5  |
| 3. Le rôle des garants de la Commission nationale du débat public (CNDP) .....  | 6  |
| 4. Les modalités de la concertation préalable et les enseignements tirés par Est Ensemble .....   | 7  |
| 4.1. La première étape de concertation : la Convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité .....   | 9  |
| 4.1.1. Les mesures proposées par la Convention citoyenne et les engagements pris par Est Ensemble .....   | 12 |
| 4.2. La deuxième étape de la concertation : les rencontres publiques.....   | 20 |
| 4.2.1. Les propositions issues des rencontres publiques et les engagements pris par Est Ensemble.....   | 24 |
| 5. La réponse d'Est Ensemble au premier bilan des garants de la CNDP portant sur la Convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité ..... | 38 |
| 5.1. L'articulation entre le PCAET et la Convention citoyenne .....   | 38 |
| 5.2. La gouvernance de la Convention citoyenne .....  | 39 |
| 5.3. La représentativité du panel citoyen.....  | 40 |
| 5.4. Les actions de sensibilisation auprès des jeunes du territoire.....  | 42 |
| 5.5. La communication et le site internet.....  | 43 |
| 5.6. La prise en compte des recommandations des garants par Est Ensemble.....   | 43 |
| 5.6.1. L'ampleur du sujet.....  | 44 |
| 5.6.2. Le choix de la méthodologie .....  | 44 |
| 5.7. La structuration du droit de suite .....   | 45 |
| 5.8. Les concertations concomitantes sur les autres outils de planification.....  | 46 |
| 5.9. Réponses d'Est Ensemble aux demandes de précisions et aux recommandations des garants CNDP.....  | 47 |
| 6. La réponse d'Est Ensemble au bilan final des garants de la CNDP portant sur la concertation préalable à la révision du PCAET d'Est Ensemble.....     | 51 |
| 6.1. Les modalités de la deuxième étape et la participation du grand public .....   | 51 |
| 6.2. L'articulation avec la Convention citoyenne.....   | 52 |
| 6.3. La communication.....  | 52 |
| 6.4. La prise en compte des recommandations des garants CNDP par Est Ensemble .....   | 53 |
| 6.5. Réponses d'Est Ensemble aux demandes de précision et aux recommandations des garants CNDP.....   | 54 |



## 1. Introduction

Est Ensemble a décidé d'engager par délibération du conseil territorial du 29 juin 2021 le lancement de la révision de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Cette révision doit permettre d'accélérer la transition écologique du territoire, de s'aligner sur les objectifs de la Métropole du Grand Paris et de renforcer la prise en compte des enjeux de pollution de l'air, de sobriété énergétique, d'adaptation et d'économie circulaire dans le respect de la justice sociale.

Sa révision et son élaboration doivent répondre aux exigences des articles L 5219-5 du code général des collectivités territoriales et L 229-26, L 121-15 à L 121-21, R 229-51 à R 229-56 du Code de l'environnement. Elles incluent a minima une concertation préalable ainsi qu'une consultation du public par voie électronique. Le projet de PCAET est soumis à avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE), de la Métropole du Grand Paris et du Conseil Régional Île-de-France avant consultation du public.

Afin d'assurer la qualité et la transparence des différents temps de concertation, Est Ensemble a choisi de réaliser la concertation préalable de la révision de son PCAET sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP) en application des articles L. 121-8, L. 121-9 et L. 121-17.

A cet effet, la CNDP a désigné le 5 mai 2021 deux garants, Marie-Claire Eustache et Alain Rotbardt, pour assurer la qualité de l'information et la transparence des différents temps de concertation.

En accord avec la CNDP, la concertation préalable s'est déroulée en deux étapes, échelonnées entre octobre 2021 et décembre 2022.

La première étape de la concertation est constituée de la Convention citoyenne pour le climat et la biodiversité, qui s'est tenue du 18 septembre 2021 au 30 janvier 2022 et a réuni 100 citoyens tirés au sort afin d'élaborer des actions concrètes en vue de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, de renforcer la biodiversité urbaine et la résilience territoriale d'Est Ensemble. A l'issue de 5 mois de travail intense, les citoyens ont adopté une « Charte de la convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité » composée de 217 propositions réparties en 7 axes.

La deuxième étape de la concertation a eu lieu du 4 octobre au 8 décembre 2022 sous forme d'animations de rue, de réunions publiques et d'ateliers thématiques. Son objectif était d'élargir la concertation aux parties prenantes du territoire (citoyens, institutions, associations, entreprises) afin d'enrichir la nouvelle stratégie et fixer pour le territoire des objectifs climatiques ambitieux.

À la suite de la première étape de concertation, les garants de la CNDP ont remis à Est Ensemble un bilan de leur mission d'observation et de prescription sur la Convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité d'Est Ensemble.

Les garants de la CNDP ont remis à Est Ensemble un bilan final de leur mission dans le cadre de la concertation préalable à la révision du PCAET le 19 janvier 2023.

Le présent rapport précise les modalités ainsi que les enseignements tirés de la concertation. La deuxième partie du rapport présente la réponse d'Est Ensemble aux demandes de précision et recommandations contenues dans les bilans des garants de la CNDP.

## 2. Cadre règlementaire

Etape clé de la révision du PCAET, la concertation préalable permet une véritable co-construction de la stratégie et du programme d'actions climat-air-énergie du territoire.

Elle est codifiée aux articles L.121-15-1 à L121-21 du code de l'environnement, et est une évolution de la démocratisation du dialogue environnemental à laquelle est soumis le PCAET depuis le 1er janvier 2017.

L'article L.121-15-1 du code de l'environnement précise **l'objet** de la concertation préalable :

« La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable ».

L'article L. 121-16 du code de l'environnement définit **les modalités** de la concertation préalable :

« La concertation préalable associe le public à l'élaboration d'un projet, plan ou programme dans les conditions définies par la présente section. La concertation préalable est d'une **durée minimale de quinze jours et d'une durée maximale de trois mois**. Quinze jours avant le début de la concertation, le public est informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concernés par la concertation ainsi que, selon l'importance et la nature du projet, par voie de publication locale. Le bilan de cette concertation est rendu public. Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

Les dépenses relatives à l'organisation matérielle d'une concertation préalable sont à la charge du maître d'ouvrage ou de la personne publique responsable du plan ou programme. »

Conformément à l'article L. 121-17 du code de l'environnement, **la collectivité à l'initiative d'une telle démarche la mènera soit selon des modalités qu'il fixera librement, soit en choisissant de recourir à un garant** (conditions définies à l'article L. 121-16-1 du code de l'environnement).

Conformément aux dispositions de l'article L. 121-16-1 du code de l'environnement, **Est Ensemble a choisi de réaliser une concertation préalable sous l'égide de garants de la Commission nationale du débat public (CNDP)** en application des articles L. 121-8, L. 121-9 et L. 121-17.

La concertation préalable à la révision du PCAET d'Est Ensemble s'est officiellement déroulée du **15 octobre 2021 au 8 décembre 2022**, soit pendant une durée de 14 mois, de façon discontinue.

En s'engageant dans une **double démarche de concertation** (la Convention citoyenne pour le climat et la biodiversité puis une série de rencontres publiques et animations sur le territoire), Est Ensemble a **répondu aux exigences règlementaires** précitées et mis en place une démarche de **concertation inédite à l'échelle locale** qui a permis la mobilisation des citoyens et des parties prenantes du territoire.

### 3. Le rôle des garants de la Commission nationale du débat public (CNDP)

Un garant est une personne inscrite sur la liste nationale des garants, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement.

L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un garant. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un ou plusieurs garants pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes.

Chaque tiers garant est lié à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet.

Les garants jouent un rôle de prescripteurs des modalités de la concertation. Ils veillent à la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement, l'inclusion de tous les publics concernés.

Les garants ont accompagné Est Ensemble dans la définition des dispositifs et des méthodes de travail. Ils ont mené une étude de contexte en allant à la rencontre de tous les acteurs concernés afin d'identifier avec précision les thématiques et les enjeux souhaitables de soumettre à la concertation. Pendant la concertation, ils ont assuré son bon déroulement et le respect du droit à l'information du public, c'est-à-dire les principes d'accessibilité, de transparence, de clarté et de complétude des informations mises à disposition du public.

Dans le cadre de la première étape de la concertation préalable, ils ont participé au Comité des protectrices et protecteurs de la Convention Citoyenne pour le Climat et la Biodiversité afin de garantir le respect du cadre, l'autonomie de la Convention et la transparence du processus de concertation. Ils ont rédigé un bilan de cette Convention Citoyenne et ont émis des recommandations pour le droit de suite, mais également pour son articulation avec la concertation préalable élargie à l'ensemble du territoire.

Dans le mois suivant la fin de la concertation préalable, ils ont rédigé un bilan évaluant le processus et émettant des recommandations.

Le bilan des garants comporte une synthèse des observations et propositions présentées. Il présente également le choix de méthodes participatives retenues par Est Ensemble et les différences éventuelles avec les recommandations des garants. Il mentionne les évolutions du projet sur lesquelles Est Ensemble s'est engagé. Il met l'accent sur la manière dont ce dernier a pris en compte – ou non – les prescriptions des garants. Le bilan formule par ailleurs des recommandations sur les modalités d'information et de participation du public à mettre en œuvre jusqu'à l'étape de la participation du public par voie électronique (PPVE) portant sur le dossier de révision du PCAET. Le bilan est joint au dossier de participation du public par voie électronique.

La concertation préalable s'achève avec la réponse d'Est Ensemble aux demandes de précisions et aux recommandations contenues dans le bilan et les enseignements tirés de la concertation, deux mois après la publication de ce dernier. Cette réponse doit également être publiée sur le site de la CNDP ainsi que sur le site d'Est Ensemble et jointe, avec le bilan, au dossier de participation du public par voie électronique.

## 4. Les modalités de la concertation préalable et les enseignements tirés par Est Ensemble

En accord avec la CNDP, la concertation préalable a été structurée en deux temps entre le 15 octobre 2021 et le 8 décembre 2022. Les deux étapes sont présentées ci-après.

|                |  | Dates                                | Principe   |
|----------------|--|--------------------------------------|--|
| <b>Phase 1</b> | Convention citoyenne locale pour le climat   | 18 septembre 2021 au 30 janvier 2022 | 100 citoyens tirés au sort et représentatifs de la population d'Est-Ensemble, réuni lors de 10 journées de travail pour réfléchir et proposer des solutions concrètes pour l'avenir du territoire.                                       |
| <b>Phase 2</b> | Micros-trottoirs et débats mobiles           | 4 octobre 2022 au 17 octobre 2022    | Rencontres sur le territoire pour recueillir l'avis des citoyens moins sollicités par les processus de concertation traditionnels.   |
|                | Contributions sur le site de la concertation | 4 octobre 2022 au 8 décembre 2022    | Publication des observations et questions du public ainsi que des réponses d'Est Ensemble sur le site de la concertation.  |
|                | Débats d'initiative citoyenne                | 17 octobre 2022 au 8 décembre 2022   | Mise à disposition d'une boîte à outil à destination des citoyens, associations et instances consultatives du territoire pour animer des réunions, diffuser la démarche de concertation du PCAET et faire remonter des pistes d'actions. |
|                | Réunions territoriales                       | 8 novembre 2022 au 14 novembre 2022  | Sessions pédagogiques pour informer et former la population aux problématiques climatiques et environnementales et faire remonter les enjeux locaux.   |
|                | Ateliers thématiques                         | 17 novembre 2022 au 8 décembre 2022  | Opérationnalisation de la stratégie territoriale par les différentes parties prenantes afin de coconstruire un programme d'actions.  |

*Tableau 1 - Présentation du calendrier et des modalités de la concertation préalable*

Les **chiffres clés** de la concertation préalable sont présentés ci-après :

# Bilan de la concertation préalable à la révision du PCAET



## Convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité

100 citoyens tirés au sort

5 week-ends de travail entre septembre 2021 et janvier 2022

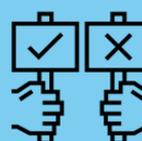
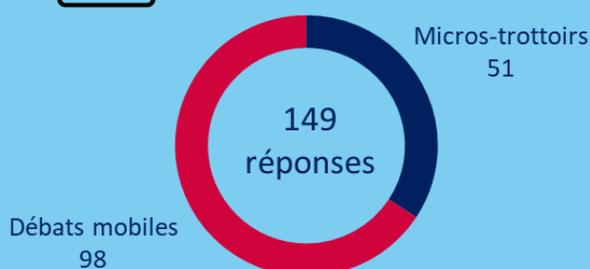
1 charte comprenant 217 propositions construites autour de 7 axes



## Réunions territoriales



## Micros-trottoirs et débats mobiles



## Débats d'initiative citoyenne

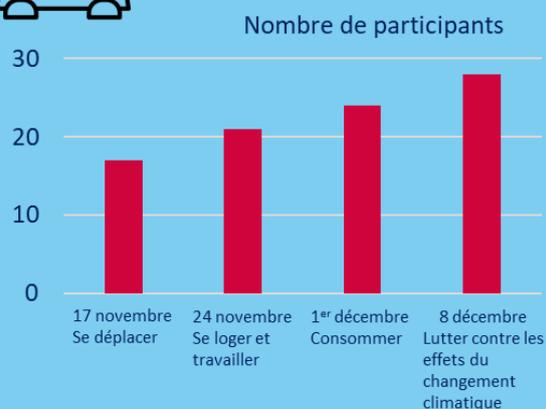
1 boîte à outils accessible en ligne

1 formation en ligne à l'utilisation de la boîte à outils, également accessible en ligne

Aucun débat n'a été rapporté



## Ateliers thématiques



## Observations sur le site web

5 remarques/propositions des citoyens

#### **4.1. La première étape de concertation : la Convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité**

La Convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité a été une expérience démocratique sans précédent à l'échelle d'un territoire populaire comme celui d'Est Ensemble. Aventure humaine et politique, tant pour les citoyens participants que pour les services et élus des villes et d'Est Ensemble, elle plaide pour la participation toujours plus active des citoyennes et citoyens à la construction de l'action publique.

Cette démarche démocratique et écologique a contribué à faire émerger un large espace de discussion, indispensable pour produire enfin des réponses politiques à la hauteur des enjeux climatiques et sociaux auxquels nous faisons face aujourd'hui.

La Convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité a réuni un panel de 100 citoyens représentatifs du territoire. L'objectif : répondre au défi climatique en faisant appel à l'intelligence collective de citoyens.

Pour garantir l'indépendance des citoyens et la légitimité de la démarche, Est Ensemble s'est engagé sur 5 grands principes :

- Un tirage au sort réellement représentatif du territoire,
- Une transparence totale des débats,
- L'exigence que cette assemblée de citoyens co-élabore et produise des propositions sous une forme directement applicable,
- La neutralité des données et informations transmises aux membres de la convention pour éclairer leurs décisions,
- La présentation intégrale des recommandations de la Convention au Conseil territorial

Le mandat de la Convention citoyenne était d'établir une série de mesures concrètes pour lutter contre le dérèglement climatique dans le respect de la justice sociale et environnementale, en prenant en compte la biodiversité, dans les champs de compétence des villes et d'Est Ensemble.

#### **La durée de la convention, le rythme des sessions et les intersessions**

La convention citoyenne s'est déroulée sur 10 journées de travail, réparties en cinq sessions de deux jours, du 18 septembre 2021 au 30 janvier 2022. Les sessions ont eu lieu à l'Hôtel de territoire d'Est Ensemble et se sont déroulées en suivant 3 grandes étapes :

- Une première étape d'interconnaissance, d'introduction du dispositif et de formation des citoyens pour le climat ;
- Une deuxième étape d'audition d'experts et des parties prenantes, de débats et de formulation de propositions en groupes de travail ;
- Une troisième étape de production des mesures, de présentation en plénière et de validation.



*Figure 1- Session de travail n°3 le 20 novembre 2021*

Sur la base de l'expérience de la convention citoyenne nationale, une proposition de 5 thèmes de travail a été présentée aux citoyens lors de la première étape :

- Se loger
- Se nourrir et consommer
- Se déplacer
- Travailler et produire
- S'engager pour la transition de son territoire dans un esprit de justice sociale.

Ces thématiques constituaient des socles dont les participants ont pu s'emparer afin d'orienter leurs réflexions et mener leurs travaux. Pour se former sur ces sujets et leurs enjeux, les membres de la Convention ont été accompagnés par différents intervenants pendant toute la durée des travaux :

### **Le comité de pilotage**

Composé d'élus et d'agents d'Est Ensemble, le comité s'est assuré du bon déroulement des travaux du panel, a établi un règlement intérieur et l'a fait respecter. Il a été consulté à chaque étape, a validé le programme des sessions et les choix des intervenants extérieurs.

### **Les animateurs**

Pour mener à bien cet exercice démocratique, Est Ensemble s'est appuyé sur l'expertise d'une agence spécialisée en participation citoyenne. L'équipe a co-élaboré et animé les sessions, facilité les débats et les séances de travail des citoyens. Des facilitateurs volontaires issus des différents services de la collectivité sont également venus prêter main-forte pour contribuer à l'animation et à la distribution de la parole en sous-groupes.

### **Les experts**

Pour former les citoyens, alimenter leurs débats et enrichir leurs réflexions, plus de soixante intervenants ont été invités : universitaires, associations, représentants des services des villes du territoire et d'Est Ensemble.

### **Les explorations**

Entre chaque session, les citoyens ont pu explorer le territoire en participant à des intersessions : alternance de rencontres en présentiel, nouvelles auditions d'experts, visites de sites et événements numériques.

Imagines comme des événements oxygénant pour les participants, ces intersessions ont été organisées selon des modalités d'investigation coconstruites et adaptées aux besoins d'information des citoyens.

Ils ont notamment pu arpenter les emblématiques Murs à pêches à Montreuil, visiter la Cité Maraîchère – un nouveau lieu dédié à l'alimentation durable à Romainville –, découvrir la géothermie à la chaufferie du Sipperec de Bobigny ou encore échanger avec les équipes de l'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC-MVE). En collaboration avec des associations locales, ils ont aussi eu l'occasion de rencontrer les habitants du Praxinoscope, un habitat partagé autogéré en locatif social situé dans le Haut Montreuil ou encore de se rendre dans les locaux de Label Emmaüs, un site de vente en ligne solidaire situé à Noisy-le-Sec.

### **L'expérimentation « jeunes »**

En réponse au constat que la transition démocratique et écologique ne saurait se faire sans les citoyens de demain, Est Ensemble - en partenariat avec l'association Démocratie Ouverte - a souhaité expérimenter des mécanismes innovants pour amener les jeunes et les générations futures à s'exprimer au sein de la Convention citoyenne locale pour le climat.

Cette expérimentation avait pour objectif principal d'innover sur la manière de mobiliser, de s'adresser et de porter la parole des générations futures, un public traditionnellement éloigné des institutions.

La première étape de cette expérimentation s'est déroulée parallèlement à la Convention citoyenne. Une quinzaine de jeunes du territoire ont réalisé un travail prospectif et artistique (impro, vidéo, etc.) dans une logique de coaching. Les objectifs de cette première étape étaient de :

- Présenter les générations futures aux citoyens de la convention ;
- Enrichir les propositions citoyennes par les contributions individuelles des jeunes, par leurs projections pour eux et plus largement pour les générations futures ;
- Construire un témoignage sensible selon le prisme des générations futures en réaction aux mesures finales proposées ;
- Partager ce témoignage devant les citoyens de la convention et les élus du territoire.

La seconde étape de l'expérimentation a démarré à la fin de l'été 2022. Avec l'appui de la DSDEN 93 et l'académie de Créteil, un Défi pour le Climat a été lancé auprès de neuf établissements scolaires du territoire (un par ville). Il visait à permettre aux élèves des collèges et lycées d'Est Ensemble de :

- Découvrir les enjeux environnementaux et les problématiques locales posées par la transition écologique à travers des ateliers de médiation scientifique ;
- S'approprier les travaux de la Convention citoyenne et se familiariser avec les initiatives innovantes de la démocratie participative ;
- Agir concrètement en proposant des initiatives qui seront relayées aux communes membres de l'établissement public territorial Est Ensemble ;
- Essaimer sur le territoire afin de faire profiter le plus grand nombre de cette expérience inédite et sensibiliser sur les enjeux écologiques et démocratiques.

### **Transparence et évaluation du dispositif**

La gouvernance de la Convention citoyenne a prévu la constitution d'un groupe de 5 protectrices et protecteurs qui était composé de :

- Marie-Claire Eustache, Architecte urbaniste, co-garante de la CNDP ;
- Alain Rotbardt, Ingénieur expert, co-garant de la CNDP ;
- Matthieu Sanchez, Coordinateur animation centre social et ancien membre de la convention citoyenne pour le climat nationale ;
- Marie-Hélène Bacqué, Professeure des universités en sociologie et urbaniste ;
- Philippe Quirion, Directeur de recherche au CNRS et Président du Réseau Action Climat.



*Figure 2 - Le comité des garants et protecteurs*

Le rôle des garants et protecteurs a été d'assurer :

- Une observation active : participation au processus de préparation, participation aux réunions de concertation, analyse des documents produits.
- Un rappel du cadre : rappel des règles de la concertation si nécessaire, soit au cours des réunions publiques, soit en marge de celles-ci et vérification du respect du cadre prévu par tous les participants.
- Un recours : intervention à la demande des participants en cas de litige sur le processus de concertation (qualité des comptes-rendus, qualité des échanges, respect du calendrier, respect d'une charte lorsqu'elle existe, etc.)
- L'autonomie et l'indépendance : avis et arbitrage des experts mobilisés lors de la convention, alerte de toute immixtion hors de son rôle des élus et des services de l'ÉPT Est Ensemble et des communes du territoire.

A l'issue de chaque session, ce collège de protectrices et protecteurs a formalisé dans 5 synthèses écrites ses réactions et recommandations concernant le déroulement des sessions passées puis celles à venir. Ces « mots du collègue » étaient ensuite mis en ligne sur le site de la Convention citoyenne et envoyé par mail aux conventionnels.

#### **4.1.1. Les mesures proposées par la Convention citoyenne et les engagements pris par Est Ensemble**

A l'issue de leurs travaux, les 100 citoyens ont formalisé **une charte de la Convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité d'Est Ensemble** présentant leur avis, remise et présentée officiellement aux élus le 16 février 2022. La charte contient plus de 200 propositions organisées en 7 thématiques.



Figure 3 - Les conventionnels ont rendu leur avis aux élus le 16 février 2022

Après plusieurs semaines d'appropriation des propositions contenues dans la Charte, d'examen par les services et de concertation avec les élus référents, Est Ensemble a présenté les recommandations et les mesures proposées par la convention au Conseil territorial du 24 mai 2022.

La collectivité a présenté au vote sa réponse sous la forme d'une série d'engagements. Votées à l'unanimité, seules 12 des quelque 220 mesures ont été écartées, et ce en raison de projets déjà en cours de réalisation, hors des compétences de la collectivité ou en opposition avec la démarche environnementale du territoire.

Les axes stratégiques présentées dans la Charte de la Convention citoyenne et les engagements pris par Est Ensemble sont présentées ci-dessous.

## **A. UN TERRITOIRE VÉGÉTALISÉ, AUX ESPACES VERTS PARTAGÉS ET CONVIVIAUX**

Les citoyens de la Convention considèrent qu'il est indispensable de végétaliser beaucoup plus le territoire d'Est Ensemble pour quatre raisons : s'adapter aux pics de chaleurs qui vont être de plus en plus forts et répétés, proposer un cadre de vie de qualité, permettre le développement de davantage de biodiversité sur le territoire et contribuer à la captation de carbone.

C'est d'autant plus urgent qu'ils ont constaté une dégradation continue de la biodiversité sur le territoire au fil des dernières décennies. Ils jugent également essentiel d'arrêter de penser la biodiversité en sanctuaire : il faut lui permettre de circuler, en préservant les friches, les mauvaises herbes, les espèces sauvages – aussi petites soient elles. Dès lors, il faut cesser de vouloir tout domestiquer, tout enfermer, tout cloisonner, cesser d'être anthropocentrés et de vouloir dominer les autres espèces.

Depuis trop longtemps, l'activité humaine détruit la faune et la flore, il est temps de respecter la vie animale et végétale, pour les générations futures et pour l'avenir de la planète.

## LES ENGAGEMENTS D'EST ENSEMBLE

### Une action forte pour la renaturation des espaces publics et privés

- Un objectif de 10m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant pour les nouvelles constructions
- La mise en place d'un « Fonds Arbres », abondé notamment par des fonds publics ou privés
- Une charte territoriale de gestion écologique des espaces verts urbains intégrant la question de l'arbre en ville
- L'intégration au PLUi des dispositions visant à renforcer les coefficients d'espaces verts et de pleine terre dans les zones urbaines, à systématiser les pratiques architecturales favorables pour la biodiversité en construction neuve et rénovation, à généraliser la végétalisation des toitures sans compromettre le développement des solutions de production d'énergie solaire, à développer des îlots de fraîcheur

### Une prise en compte renforcée de la nature dans les opérations d'aménagement

- La création d'une Promenade végétale de près de 50km à travers les 9 villes et la renaturation des berges le long du canal de l'Ourcq
- La promotion auprès de l'Etat d'un scénario ambitieux de transformation de la porte de Bagnolet et du pont de Bondy permettant d'améliorer le cadre de vie : diminution d'emprise de l'infrastructure routière sur le tissu urbain par la suppression de bretelles, l'enfouissement total ou partiel ; diminution du trafic ; végétalisation, etc.
- La transformation des grandes infrastructures routières (A3, A86, Boulevard périphérique) en voies apaisées et permettre que les solutions d'apaisement des autoroutes sur son territoire, notamment sur le barreau de l'A3 entre la Porte de Bagnolet et le Pont de Bondy, soient partagées avec les communes et les habitants
- Une impulsion en faveur de l'agriculture urbaine, à travers les jardins partagés ou d'autres initiatives, pour renforcer le lien social autour de la nature en ville et sensibiliser à la protection de l'environnement et à une alimentation plus saine et durable

## B. UN TERRITOIRE SOLIDAIRE QUI S'ENGAGE POUR UN HABITAT RÉNOVÉ ET ÉCO-RESPONSABLE

Sur le territoire d'Est Ensemble, les citoyens font état d'un réel manque de logements. Au-delà de ce constat, largement partagé en Île-de-France, il existe aussi beaucoup de logements privés en location en très mauvais état.

Pour répondre en partie aux injustices très fortes présentes sur le territoire, la Convention souhaite faire de la rénovation énergétique du parc immobilier une priorité, en commençant par les logements les moins bien isolés, puis par la construction de logements neufs écoresponsables. La mixité du territoire est pour eux un élément de fierté. Pour la maintenir et répondre aux besoins des habitants les plus modestes, il faut que les plus précaires soient prioritaires sur le logement social et le logement privé vacant.

Ils proposent aussi de mieux utiliser le parc de logements existants et d'adapter les manières d'habiter pour contribuer à cette optimisation. Est Ensemble a toujours été un territoire d'accueil exemplaire et doit le rester tout en inspirant d'autres collectivités.

Enfin, ils soulignent la nécessité de davantage de solidarité entre les territoires. La création de logements, notamment sociaux, et leur répartition doivent être pensées de manière homogène à l'échelle de l'Île-de-France.

## LES ENGAGEMENTS D'EST ENSEMBLE

### Une action forte pour le logement

- Une charte territoriale pour l'habitat inclusif et durable  
Qui s'impose aux acteurs du logement (promoteurs, bailleurs sociaux, aménageurs)  
Qui s'adapte à la réalité des quartiers pour définir des prix de logement abordable  
Qui assure la mixité des types et des tailles de logements dans chaque opération  
Qui évite les opérations de très grande taille  
Qui permet de s'assurer du niveau de qualité des logements
- La création d'un office territorial "Est Ensemble Habitat" issu de la fusion des 4 offices municipaux de Bagnole, Bobigny, Bondy et Montreuil
- La mise en place d'un Office Foncier Solidaire (OFS) pour permettre aux ménages les plus modestes d'accéder à la propriété
- Faciliter les mutations au sein du parc HLM pour une meilleure adéquation entre taille du logement et taille du ménage et inciter les bailleurs et les réservataires à poursuivre leur participation au dispositif "Echanger Habiter", dispositif régional de "bourse d'échanges des logements sociaux"

### Un Plan territorial de rénovation thermique de l'Habitat social et privé

- Elaborer un diagnostic du parc de logements énergivores pour définir une stratégie d'actions ciblées sur les logements à traiter prioritairement, assortie d'objectifs

#### Parc privé

- Un renforcement des missions de l'ALEC-MVE pour devenir un guichet unique territorial de diagnostic et conseil en rénovation énergétique pour les propriétaires privés
- Abonder le Fonds d'Aide à l'Amélioration de l'Habitat Privé pour soutenir les propriétaires les plus modestes et prioriser les interventions sur les logements énergivores

#### Parc social

- L'élaboration d'un plan d'actions de réhabilitation thermique du parc, à contractualiser avec les bailleurs concernés
- Un soutien financier à l'OPH territorial pour la mise en œuvre de la politique de réhabilitation thermique du patrimoine.

## C. UN TERRITOIRE QUI LIMITE L'USAGE DE LA VOITURE ET QUI DÉPLOIE LES MOBILITÉS ACTIVES

Afin de réduire l'empreinte carbone du territoire d'Est Ensemble, la charte de la Convention insiste sur la sensibilisation des habitants aux conséquences des déplacements sur le climat d'une part et sur la nécessité de l'évolution de l'offre de service d'autre part.

Les citoyens souhaitent que l'abandon progressif de la voiture individuelle soit rendu possible, en passant d'abord par la réduction de son utilisation, via des aménagements spécifiques qui viendront renforcer les mobilités actives, des actions de sensibilisation puis par des politiques incitatives.

Parallèlement, l'offre de transports en commun doit être de qualité : horaires réguliers et plus étendus, amélioration significative des liaisons entre communes du territoire et vers les sites d'emploi, meilleure accessibilité financière mais aussi pour les personnes à mobilité réduite.

Pour cela, ils encouragent Est Ensemble à mener une politique très ambitieuse sur les mobilités actives. Des mesures incitatives devront être mises en place pour encourager la population à privilégier les moyens de déplacement écologiques comme le vélo. Ils insistent surtout sur une approche sociale des mobilités, prenant en compte les personnes dépendantes de la voiture et des transports en commun. Ils proposent d'organiser une concertation de l'ensemble des parties prenantes et de consulter les citoyens.

## LES ENGAGEMENTS D'EST ENSEMBLE

### Renforcer la concertation et l'information des usagers

- Créer à l'échelle du territoire un conseil citoyen des mobilités, à partir des associations d'usagers et des comités d'usagers, pour traiter des mobilités au sens large : transport collectif, vélo, marche etc. avec une orientation sur la transition écologique
- Solliciter la Métropole du Grand Paris pour mettre en place un système territorial d'accompagnement à la mobilité par l'ALEC MVE, notamment pour les publics les plus fragiles et impactés par la ZFE

### Agir en faveur d'une bonne accessibilité pour tous aux transports collectifs

- Se mobiliser pour la réalisation dans les délais des grands projets de transports en commun sur le territoire (Ligne 15 Est, TZen 3, T1 etc.)
- Finaliser l'étude d'amélioration de la desserte du territoire et rédiger une contribution commune pour obtenir d'Ile-de-France Mobilités des améliorations en faveur de l'accessibilité au transport en commun pour tous
- Réaliser une étude complémentaire sur la desserte de proximité

### Elaborer une politique territoriale des mobilités ambitieuse

- Elaborer le Plan local de mobilité (PLM) en associant les représentants de la CCLC et en recensant les besoins exprimés par les différents acteurs et usagers, pour développer des mesures à l'échelle du territoire
- Réduire la place de la voiture et favoriser les mobilités vertueuses en portant une politique d'apaisement du trafic automobile via la généralisation des zones 30 et la défense des plans de circulation protecteurs qui visent à mieux hiérarchiser le trafic

### Développer les actions « catalyseurs » en faveur de la marche et de la démocratisation de la pratique du vélo pour tous publics

- Mettre à jour la carte du réseau cyclable existant et en projet à l'échelle des 9 villes, en précisant les temps de parcours entre les principales destinations
- Aller au-delà de la sensibilisation et rechercher les dispositifs de financement possibles (génération vélo, JO 2024 etc.) pour aider à la formation et à l'apprentissage tels les stages de remise en selle ou le Savoir à rouler à Vélo
- Communiquer sur l'ensemble des aides auxquelles les habitants sont éligibles, en fonction de leur situation, pour l'achat ou la réparation de vélo(s), tant mécanique qu'à assistance électrique.

## D. UN TERRITOIRE « RÉSILIENT » QUI PROMEUT UNE ALIMENTATION SAINNE

Les citoyens souhaitent qu'Est Ensemble s'engage pour devenir un territoire qui raccourcit ses circuits d'approvisionnement et offre à ses habitants une alimentation durable et de qualité. Ces choix contribuent à une meilleure santé et à réduire nos émissions de gaz à effet de serre en limitant les transports.

Il s'agit pour cela de relocaliser, sur le territoire ou à proximité, des productions qui peuvent l'être, en achetant des terres agricoles ou en mettant en place des fermes urbaines (Île-de-France et départements limitrophes).

Ces grands changements doivent se traduire par une restructuration de l'offre de restauration scolaire. Des projets de changements de mode de production pour les cantines sont en cours de réflexion et Est Ensemble doit encourager ces initiatives. Proposer des repas à la cantine en circuits courts et sains permet d'éduquer les enfants, dès leur plus jeune âge, au bien manger et d'encourager le changement de pratiques à l'école mais aussi dans les familles.

Ils souhaitent également un territoire qui réussit à sensibiliser ses citoyens aux problématiques de consommation alimentaire pour changer les habitudes car c'est aussi en changeant la demande que l'offre s'adaptera.

## **LES ENGAGEMENTS D'EST ENSEMBLE**

### **La création d'un réseau solidaire des acteurs de l'alimentation sur le territoire**

- Un effort particulier à destination des acteurs de l'Economie sociale et solidaire, en fléchant les projets ou initiatives créatrices d'emploi et d'activités dans le secteur de l'alimentation par le biais du Fonds à Impact ESS
- La promotion des lieux et des acteurs qui agissent pour permettre un meilleur accès à tous à une alimentation de qualité (La Butinerie à Pantin, la Cité maraîchère à Romainville, ...)
- Un soutien aux actions qui visent à développer les contacts directs entre producteurs agricoles locaux et acheteurs publics du Territoire, en particulier pour la restauration scolaire

### **L'adoption d'une Charte de la restauration scolaire**

- Affirmer l'ambition commune et l'engagement d'aller plus loin que les prescriptions réglementaires (de la loi Egalim notamment) pour favoriser une alimentation durable et de qualité, promouvoir une alimentation équilibrée, lutter contre le gaspillage alimentaire et utiliser la restauration scolaire comme un levier d'insertion sociale
- Etudier à la demande des villes les possibilités de mutualisation de certaines fonctions (achat, production, transformation...)

### **La promotion d'une alimentation saine, durable et accessible à tous**

- Action pour favoriser l'implantation d'activités de transformation, de vente de produits locaux ou en circuits courts, comme les marchés paysans, les épiceries solidaires
- Soutenir les structures qui œuvrent à faire connaître les métiers de l'agriculture et aident les volontaires à s'installer sur des exploitations en Ile-de-France ou départements voisins
- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation des habitants, par des événements ou des ateliers, pour faire connaître les initiatives existantes et soutenir les initiatives citoyennes ou associatives
- Réserver une part de 15% à des projets visant à favoriser une alimentation saine, durable et accessible à tous dans les différents Appels à projets de l'établissement public

## **E. UN TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET, SOBRE ET QUI LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE**

Les citoyens ont l'ambition de faire d'Est Ensemble un territoire sobre et exemplaire en proposant des mesures fortes envers les acteurs économiques pour les inciter à limiter leur production de déchets.

Cela doit se traduire par des offres et infrastructures suffisantes sur l'ensemble du territoire pour limiter le gaspillage, trier les déchets et permettre le réemploi des objets (poubelles de tri en nombre suffisant, ressourceries, ateliers de réparation d'objets, bacs de compost, consignes, etc.).

Par ailleurs, si les infrastructures existent mais que les comportements ne suivent pas, les grands changements ne pourront pas avoir lieu. Il est donc essentiel d'insister sur la sensibilisation et l'accompagnement à trier et limiter les déchets.

Plus largement, la charte de la convention souligne l'importance d'engager une réflexion sur le modèle économique qui pousse sans cesse à acheter du neuf. C'est aussi une invitation à changer de regard et de mentalité : consommer moins mais mieux, réduire le suremballage et les déchets alimentaires, réparer et réutiliser les objets.

Sur la question du numérique, les citoyens souhaitent également tendre vers plus de sobriété.

## LES ENGAGEMENTS D'EST ENSEMBLE

### La promotion de de l'économie circulaire comme priorité

- Mise en place d'un point de réemploi dans toutes les nouvelles déchèteries
- Lancement d'une expérimentation à la mise en place d'un dispositif de récupération des verres ou déchets d'emballage recyclables
- Appel à manifestation d'intérêt pour expérimenter de nouvelles formes d'incitation à la réparation
- Lancement d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une solution locale de réemploi des emballages du verre sur le territoire (notamment pour les brasseries...)

### Une campagne de sensibilisation et de communication renforcée

- Augmentation des actions de sensibilisation auprès des jeunes publics, notamment l'accompagnement de partenaires associatifs et/ou de l'économie sociale et solidaire
- Mise en place de la collecte sélective dans les écoles, expérimentation auprès des écoles volontaires au cours des prochaines années scolaires
- Promotion du tri et de la valorisation des biodéchets par le déploiement du compostage individuel ou partagé
- Expérimentation de mise à disposition de bacs de collecte par apports volontaires des biodéchets pour les habitants sur au moins 3 marchés alimentaires sur le territoire d'ici la fin de l'année 2022

### Une meilleure prise en compte de la propreté de l'espace public

- Permettre aux habitants du territoire de disposer d'une déchèterie à moins de 20 minutes en voiture
- Programmer un traitement privilégié des berges du canal de l'Ourcq en lien avec Paris et les communes, pour installer de nouvelles corbeilles de tri, mettre en place des panneaux de sensibilisation, organiser des événements ou ateliers propreté le long du canal
- Développer la verbalisation et la coordination avec les villes pour le contrôle et le maintien de la propreté de l'espace public et la lutte contre les dépôts sauvages.

## F. UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE, AVEC DES ACTEURS ET DES CITOYENS ENGAGÉS

Réaliser une transition sur le territoire passe par l'implication de l'ensemble des acteurs, parmi lesquels les entreprises. Les citoyens souhaitent les inciter à être plus vertueuses et transparentes dans leurs activités. Est Ensemble doit accompagner les entreprises, salariés et porteurs de projets par des mesures incitatives, voire contraignantes, afin qu'ils renouvellent leurs pratiques vers des usages moins énergivores et qu'ils innoverent, tout en ayant un modèle économique stable.

Un meilleur contrôle de la sélection des entreprises financées et des prestataires d'Est Ensemble doit être mis en place. Dans les prochaines années, de nombreux secteurs d'activités seront amenés à évoluer. C'est une opportunité : anticiper pour accompagner les individus vers des métiers plus sobres, relevant de l'économie sociale et solidaire et prônant un modèle économique en accord avec les enjeux environnementaux.

Une des idées phares des citoyens est de générer cette dynamique à l'échelle locale en créant la Cité du climat d'Est Ensemble, un lieu emblématique dédié à la lutte contre le réchauffement climatique et à la préservation de la biodiversité. En complément de ce lieu, la collectivité doit aussi proposer des actions de sensibilisation à destination de tous les publics, dans le but de générer une prise de conscience globale.

## LES ENGAGEMENTS D'EST ENSEMBLE

### La création d'une Cité du Climat

- Lancer une mission de 3 mois pour examiner la forme que la Cité du Climat pourra prendre : un lieu tête de pont - centre de ressources, ou un réseau d'équipements sur le territoire
- Définir, dans le cadre de cette mission, en lien avec les neuf villes du Territoire et les acteurs associatifs, ce que sera la Cité du Climat pour l'information, la formation, l'organisation d'activités pédagogiques, d'ateliers, d'expositions ou toute autre activité en lien avec le climat et la biodiversité

### Faire de l'activité économique et l'emploi un support de la transition écologique

- Réaliser un atlas 2022 de l'économie et de l'emploi, en lien avec l'ensemble des communes de l'EPT et des partenaires pertinents
- Mettre en valeur les entreprises vertueuses dans ses supports de communication, réfléchir à la place et au rôle des entreprises dans la définition du projet de la Cité du Climat
- Publier un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables d'ici la fin de l'année 2022
- Utiliser des critères de responsabilité écologique et sociale dans l'attribution des subventions (notamment les fonds de soutien ou appels à projets)

### Transition écologique : former et informer

- Proposer à l'ensemble des agents (EPT + villes) :
  - o Une formation socle à la transition écologique pour créer une culture commune
  - o Une formation spécifique adaptée aux spécificités des métiers
- Mettre en œuvre un dispositif de formations « d'ambassadeurs du climat » dispensées par des associations spécialisées à destination des enfants en milieu scolaire et périscolaire, des animateurs des centres de loisirs, des animateurs socioculturels et des éducateurs des maisons de quartier.

## G. UN TERRITOIRE QUI DÉVELOPPE LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'énergie est au centre de nos usages quotidiens, dans les activités, dans les logements mais aussi dans les transports. Cette thématique est donc apparue comme prioritaire tout en étant intrinsèquement liée aux actions à mener sur les aspects d'aménagement, d'habitat, de mobilités et de modification en profondeur des entreprises.

Les collectivités territoriales et les services publics doivent donner l'exemple en achetant des énergies renouvelables, en prenant en compte ces enjeux dans les marchés publics ou dans la conception et la construction des bâtiments publics.

Dans un premier temps, les citoyens estiment qu'il est nécessaire de réaliser un diagnostic complet sur le potentiel des énergies renouvelables pour avoir une vision précise des besoins et des possibilités de développement sur le territoire.

À plus long terme, il s'agit de massifier leur utilisation. Ils soulignent en particulier le potentiel des sources d'énergie comme la géothermie, les pompes à chaleur, le solaire et dans une moindre mesure, la biomasse qui peut permettre de valoriser les déchets organiques. Ces développements permettraient de tendre vers une plus grande autonomie énergétique.

## LES ENGAGEMENTS D'EST ENSEMBLE

### Promouvoir les énergies renouvelables

- Poursuivre avec l'ADEME la préfiguration d'un contrat de développement territorial des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) permettant de soutenir techniquement et financièrement les projets du territoire
- Promouvoir la géothermie superficielle ou profonde et les potentiels solaires auprès de l'ensemble des acteurs concernés du territoire (aménageurs, promoteurs, villes, OPHt, ...)
- Etudier systématiquement les possibilités de raccordement à un réseau de chaleur géothermique existant ou le déploiement d'une géothermie de surface dans les opérations d'aménagement
- Agir auprès de la Métropole du Grand Paris pour réaliser le schéma directeur énergétique métropolitain et permettre la mise en œuvre par les villes des compétences "production d'énergie renouvelable" et "réseaux de chaleur et de froid"

### Mettre en œuvre les énergies renouvelables sur le patrimoine public

- Etudier le raccordement systématique des principaux équipements d'Est Ensemble au réseau de chaleur géothermique, biomasse ou cogénération existant ou en développement
- Etablir une charte « bâtiment durable », méthode de conception et de gouvernance assurant la transparence des choix environnementaux
- Intégrer dans les cahiers des charges des nouvelles constructions de l'EPT les exigences de la RE2020 et le développement des énergies renouvelables
- Dédier au moins 20% des 4 M€ mobilisés pour les interventions de gros entretien et réparations (GER) aux économies d'énergie ou à la production d'énergie renouvelable.

Les orientations de la charte citoyenne ainsi que les engagements pris par le Conseil de territoire seront repris dans la stratégie et le programme d'action du PCAET d'Est Ensemble. Les actions seront réalisées par les directions opérationnelles d'Est Ensemble et par les villes du territoire. Un dispositif d'évaluation et de suivi sera défini et intégré au projet de PCAET. Une gouvernance élargie sera en outre précisée ultérieurement pour permettre aux parties prenantes du territoire de suivre l'avancement des actions.

## 4.2. La deuxième étape de la concertation : les rencontres publiques

La deuxième étape de la concertation a invité les parties prenantes du territoire (citoyens, institutions, associations, entreprises) à enrichir la stratégie territoriale afin de fixer pour le territoire des objectifs climatiques ambitieux et permettre au territoire d'atteindre les objectifs nationaux et européens de neutralité carbone et de sobriété énergétique.

Cette étape avait pour objectif d'élargir le débat autour des mesures du nouveau Plan Climat en allant à la rencontre des habitants et des parties prenantes à travers des méthodes de participation citoyenne innovantes. Elle poursuivait les objectifs suivants :

- **Inform**er les citoyens, acteurs et partenaires de la démarche et de ses productions
- **Mobiliser** toutes les parties prenantes autour de la transition territoriale, pour une action qui dépasse les seules compétences de la collectivité
- **Valoriser** les expériences et les compétences des citoyens, acteurs et partenaires du territoire sur les sujets climat air énergie
- **Prendre** en compte les enjeux spécifiques au territoire, à ses habitants, acteurs et partenaires
- **Coconstruire** un plan d'actions opérationnel, connecté aux réalités du terrain

Elle a eu lieu **du 4 octobre au 8 décembre 2022** sous forme d'animations de rue et d'ateliers : 3 réunions territoriales, 4 ateliers thématiques, des micros-trottoirs et des débats mobiles ont eu lieu sur les 9 communes du territoire. Une boîte à outil pour mener des débats d'initiative citoyenne a été mise à disposition des citoyens. Les citoyens et acteurs du territoire ont pu consulter l'ensemble des informations et données mises à disposition du public sur le site Internet de la concertation : les différents éléments de diagnostic, le dossier de concertation préalable, ses annexes, mais également les comptes-rendus des différentes rencontres qui se sont déroulées sur le territoire ont été publiés sur le site. Les citoyens et acteurs ont également eu la possibilité de déposer des observations et questions sur le site de la concertation, auxquelles Est Ensemble a répondu.

### **Les débats d'initiative citoyenne**

Afin de diffuser largement le travail de diagnostic du PCAET et les enjeux environnementaux mis en avant par ces études, tout en collectant les suggestions des citoyens sur les sujets climat, air, énergie, Est Ensemble a partagé une boîte à outils à destination des citoyens, associations et instances consultatives du territoire. Les citoyens pouvaient participer à une session de formation puis animer des réunions multiples, appelées « débats d'initiative citoyenne », et ainsi diffuser la démarche de concertation du PCAET le plus largement possible dans toutes les villes d'Est Ensemble.

Cette boîte à outil s'adressait :

- Aux citoyens
- Aux conseils de quartier
- Aux équipes d'Est Ensemble et des communes membres
- Aux associations
- A tous les relais pertinents du territoire

Elle se composait de synthèses des enjeux climat-air-énergie sur chaque thème, d'exemples d'actions déjà mises en place sur le territoire ou identifiées à la suite de la Convention citoyenne, d'une proposition de déroulé type de réunion de concertation et d'un formulaire type de remontée d'informations pour aider à la capitalisation de chaque réunion.

Une session de formation à l'utilisation de cette boîte à outils a été organisée le 17 octobre à 18h en visioconférence et a été enregistrée afin de pouvoir diffuser le dispositif le plus largement possible. Celle-ci a été mise en ligne sur le site de la concertation.

### **Les micros-trottoirs et les débats mobiles**

Des rencontres sur le territoire ont aussi été organisées afin de mobiliser les citoyens éloignés des processus de concertation traditionnels. A cet effet, des micros-trottoirs et des débats mobiles ont été déployés sur l'espace public. Lors des micros-trottoirs, les passants ont été interrogés directement sans présentation préalable ; sur les débats mobiles, des stands ont été installés pour présenter le PCAET d'Est Ensemble, sa révision et sa démarche de concertation avant de faire compléter un questionnaire.

Le questionnaire, diffusé du 4 au 17 octobre 2022, avait pour objectif de contribuer à l'élaboration de la stratégie du PCAET ainsi qu'à la construction du programme d'actions.

A noter que deux questionnaires ont été proposés au début de cette phase de concertation ; un questionnaire spécifique aux micros-trottoirs et un autre questionnaire plus détaillé, spécifique aux débats mobiles. Très rapidement il a été constaté que le questionnaire spécifique aux débats mobiles était trop long et ces deux questionnaires ont été simplifiés pour aboutir à un seul questionnaire. Les résultats présentés ci-après

tiennent compte des réponses au premier questionnaire spécifique aux débats mobiles pour lesquels nous avons eu 35 réponses, qui ont été intégrés au questionnaire unique où nous avons eu le retour de 114 citoyens, soit un total de 149 répondants.



Figure 4 Débat mobile sur la Place de la pointe, Pantin le 4 octobre 2022

## Les réunions territoriales



Afin d'informer la population et les acteurs du territoire aux problématiques climatiques et environnementales et de faire remonter les besoins et enjeux locaux, trois sessions pédagogiques sous forme de réunions territoriales ont été organisées sur le territoire. Celles-ci étaient ouvertes à toutes et tous et étaient réparties géographiquement sur tout le territoire pour faciliter la participation du plus grand nombre.

Ces réunions ont permis de communiquer sur l'ensemble de la concertation et d'inciter les habitants à participer aux autres briques de la concertation.

## Les ateliers thématiques

Les ateliers thématiques ont permis de recentrer les travaux de la Convention citoyenne autour des enjeux réglementaires du PCAET et de déterminer les leviers d'actions du territoire.

A partir des enjeux identifiés par les diagnostics et des orientations présentées par la charte de la Convention citoyenne locale pour le climat, les parties prenantes du territoire ont été invitées à opérationnaliser la stratégie territoriale afin de coconstruire un programme d'actions capable d'atteindre les objectifs climatiques métropolitains, régionaux, nationaux et européens.

Les ateliers ont réuni des représentants des différentes parties prenantes du territoire selon chaque thématique : associations, agents des villes, acteurs économiques, conseils de quartiers, institutions, membres de la convention citoyennes, habitants.

Quatre thématiques ont été définies en accord avec les axes prioritaires identifiés par le diagnostic, la convention citoyenne et les obligations réglementaires du PCAET :

**1. Se loger et travailler**

- Rénover le parc immobilier, diminuer les consommations énergétiques des logements et lutter contre la précarité énergétique
- Construire des bâtiments écoresponsables sur le plan énergétique et investir et développer les énergies renouvelables et de récupération en réduisant le recours aux énergies fossiles
- Réduire les consommations des lieux de travail et rendre la collectivité et les entreprises exemplaires

**2. Se déplacer (atelier organisé dans le cadre de la concertation du PCAET et du Plan Local de Mobilité - PLM)**

- Développer les modes actifs (marche, vélos, etc.)
- Développer un réseau de transports en commun fiable
- Réduire l'usage de la voiture et de son impact sur l'environnement

**3. Consommer**

- Promouvoir une alimentation saine et durable
- Devenir un territoire zéro-déchet, sobre et qui lutte contre le gaspillage
- Optimiser la gestion des ressources dans l'aménagement

**4. Lutter contre les effets du changement climatique**

- Adapter l'aménagement du territoire aux risques climatiques en préservant la santé des habitants
- Protéger les citoyens et les acteurs du territoire des effets du dérèglement climatique
- Répondre aux besoins essentiels de la population en préservant les ressources



*Figure 5 – Atelier thématique « Lutter contre les effets du changement climatique » le 8 décembre 2022*

**Le site Internet dédié et la communication avec le public**

Une plateforme numérique de la concertation a été créée pour mettre à disposition les documents et comptes-rendus des réunions et permettant d'informer, d'interroger et de consulter le public tout au long de la concertation : <https://ensemblepourleclimat.est-ensemble.fr/>.

Le dossier de concertation ainsi que ses annexes ont été mis en ligne 15 jours avant le démarrage de la concertation. Le public a pu adresser ses observations et propositions par voie électronique aux garants de la CNDP ainsi qu'à Est Ensemble.

#### 4.2.1. Les propositions issues des rencontres publiques et les engagements pris par Est Ensemble

##### Micros-trottoirs et débats mobiles

Une synthèse des réponses aux questionnaires est présentée ci-dessous. Un rapport plus complet des réponses a été publié sur le site de la concertation : [Documentation - Révision du plan climat \(PCAET\) - Ensemble pour le climat \(est-ensemble.fr\)](#).

##### Se loger

- « Qu'est-ce qui vous déciderait à vous lancer dans une rénovation énergétique ? »

**Avoir plus d'aides à la rénovation sans avoir besoin d'avancer de l'argent** est l'action qui a obtenu le plus fort taux de réponses à la question. Les répondants souhaitent également comprendre davantage les différentes options de rénovation et les dispositifs d'aides existants. Enfin, une part non négligeable des répondants n'est pas concernée par la rénovation énergétique et/ou souhaite ne pas se prononcer.

- « Quelles sont les actions à mener en priorité pour améliorer les conditions de vie dans les logements »

La **mise en place d'un système de droit à la location** pour les propriétaires afin d'éviter les marchands de sommeil est l'action qui a obtenu le plus fort taux de réponses, suivie de la mise en place d'un programme obligatoire de rénovation des logements et d'un système qui permettrait aux locataires de dire si leur logement ne répond pas aux normes énergétiques.

##### Se déplacer

- « Quelles sont les 3 actions qui vous inciteraient à plus utiliser les transports en commun ? »

Les répondants ont particulièrement mis en avant le souhait de **prix moins élevés pour les titres de transports en commun**. Cette action est suivie de l'amélioration des lignes existantes, par leur prolongement ou l'augmentation de la fréquence de passages, et de la création de nouvelles lignes.

- « Quelles sont les 3 actions à mener en priorité pour favoriser une mobilité avec peu d'impacts sur l'environnement ? »

L'action la plus partagée par les répondants concerne le **développement de la mobilité active** (vélo, trottinette, marche à pied), suivie de près par la volonté de favoriser les commerces et services de proximité et de mettre en place des aides à l'achat/location d'engins à assistance électrique (vélo, trottinette, véhicule).

##### Consommer

- « Quelles sont les 3 actions à mener en priorité pour réduire les consommations et leurs impacts ? »

Le **développement de la réparation de tous les objets du quotidien** (électroménager, téléphones, vélos, etc.) avec la mise en place de points de collecte est l'action qui a obtenu le plus fort taux de réponses. Elle est suivie très étroitement par le développement de la récupération de l'eau de pluie, celui des épiceries solidaires pour acheter des produits locaux à bas coût et de la mise en place des potagers urbains partagés et ouverts à tous.

## Lutter contre les effets du changement climatique

- « Identifiez les 3 causes qui semblent le plus impacter votre santé ? »

Les répondants s'accordent à dire que la **pollution de l'air** est la principale cause qui porte atteinte à leur santé. Les deux autres causes qui semblent le plus impacter la santé sont la pollution sonore et la pollution de l'eau.

- « Quelles sont les 3 actions à mener en priorité pour protéger les citoyens face aux impacts du changement climatique ? »

Les répondants ont clairement exprimé leur souhait d'**avoir une ville plus végétalisée**. Cette action est suivie de la limitation de l'imperméabilisation des sols et de la rénovation des bâtiments. D'autres réponses ont été données, en lien avec l'alimentation saine, locale et de saison, le développement de réseaux d'entraide et de solidarité et la sensibilisation aux gestes bons pour l'environnement.

## Question ouverte

- « Quelle(s) action(s) prioritaire(s), citée(s) plus haut ou non, le territoire devrait mettre en œuvre pour lutter contre le changement climatique ? »

Cette question ouverte a permis aux citoyens de prioriser les actions qu'ils souhaitent voir être mises en œuvre sur le territoire d'Est Ensemble. Trente-deux réponses ont été émises.

Les idées ont été triées et regroupées. Quatre actions ressortent clairement : **végétaliser Est Ensemble, lutter contre l'imperméabilisation, favoriser les transports en commun et les mobilités actives, sensibiliser**, notamment les jeunes, au changement climatique.

## **Réunions territoriales et ateliers thématiques**

Une synthèse des contributions des participants ainsi que les propositions d'actions issues des réunions territoriales et des ateliers sont présentées ci-dessous. Ces éléments sont classés par thèmes abordés : « se déplacer », « se loger et travailler », « consommer », et « lutter contre les effets du changement climatique ». Les comptes-rendus complets des réunions territoriales et des ateliers thématiques sont disponibles sur le site de la concertation au lien suivant : [Documentation - Révision du plan climat \(PCAET\) - Ensemble pour le climat \(est-ensemble.fr\)](https://www.est-ensemble.fr/Documentations/Revisions/Revisions-PCAET).

### Thème « se déplacer »

Que ce soit en atelier thématique ou en réunion territoriale, les participants ont souhaité une accélération du **développement des modes actifs et une plus grande promotion de ces derniers**. Les participants ont exprimé le souhait de **développer un réseau cyclable** sur le territoire d'Est Ensemble, à travers des voies vélos sûres, identifiables, continues et distinctes des trottoirs et des voies bus ou voitures. Les participants ont convenu qu'il faudrait **développer une offre de stationnement vélo** à travers la démultiplication du nombre de places pour vélo. Les participants ont également rappelé l'importance des actions de **sensibilisation et d'éducation à la pratique du vélo** pour les enfants et les adultes. Ils ont également insisté sur l'importance de **sécuriser les circulations des piétons**, de favoriser la pratique de la marche ainsi que d'agir face aux incivilités de certains cyclistes vis-à-vis des piétons. Ils ont relevé la nécessité d'**améliorer les infrastructures des modes de transports actifs** : une meilleure signalétique et l'addition de bancs et de présence d'ombre peuvent grandement favoriser la marche à pied, et un meilleur réseau cyclable la pratique du vélo. Finalement, ils ont insisté sur l'importance de **développer les commerces de proximité** afin de **réduire les distances parcourues**.

Les participants ont également insisté sur l'importance du **développement d'un réseau de transports en commun fiable**. Ils ont rappelé qu'il est essentiel d'anticiper et d'adapter l'offre de mobilité (arrivée de la ZFE, changement des manières de vivre et de consommer). Les participants ont exprimé leur souhait de **renforcer le maillage du territoire en transports en commun** avec un renforcement de l'axe Nord-Sud, une meilleure connectivité intra et extra-territoire et un renforcement de l'offre de modes lourds (RER, Métro) et de bus. Ils ont insisté sur l'importance d'**avoir un réseau plus lisible et fiable** à travers une meilleure communication et une augmentation de la vitesse commerciale des bus. Ils ont aussi exprimé le souhait de voir davantage de **mesures incitatives** pour augmenter l'usage des transports en commun (par exemple une prise en charge partielle du pass Navigo par Est Ensemble qui reste trop onéreux pour les plus précaires ou une gratuité des transports en commun lors des pénuries de carburants). Enfin, les participants ont rappelé la **nécessité de repenser l'intermodalité et l'accès aux transports**. Par exemple, la mise en place d'une navette fluviale sur le canal de l'Ourcq pour permettre de désengorger les axes routiers. De même, une réflexion doit être menée selon les participants sur le **report modal du transport de marchandises** vers le canal de l'Ourcq.

La **réduction de la place de la voiture** et de son impact sur l'environnement a été un autre sujet soulevé lors de cette seconde étape de concertation. Les participants ont exprimé leur volonté de voir la **place de la voiture sur les voiries diminuer** en mettant en place des zones piétonnes, des voies à sens uniques ou en supprimant des places de parking. Les participants ont également rappelé qu'il faut **optimiser l'usage de la voiture** grâce au co-voiturage, à l'autopartage et à la location de voiture, ainsi que **décarboner les véhicules** à travers des aides auetrofit et d'une communication claire sur la ZFE. Finalement, les participants ont insisté sur l'importance de la **transition modale de la voiture vers les modes de transports actifs**.

#### **Propositions d'actions :**

- Étendre et généraliser les cours de vélo à l'école, ainsi que les événements de sensibilisation à la pratique du vélo pour petits et grands ;
- Réduire le nombre de places de parking pour voitures et les transformer en place pour vélos tout gabarit ;
- Développer un maillage de pistes cyclables sûres, identifiables, continues et distinctes des trottoirs et des voies bus ou voitures ;
- Étendre l'offre Vélib' à tout le territoire d'Est Ensemble ;
- Renforcer le maillage de l'offre en transport en commun : renforcement de l'axe Nord-Sud, meilleure connectivité intra et extra-territoire, et renforcement de l'offre de modes lourds (RER, Métro) et de bus ;
- Proposer une aide financière aux ménages les plus précaires pour les abonnements Navigo ;
- Proposer une gratuité des transports en commun lors des pénuries de carburants ;
- Mettre en place une navette fluviale permanente sur le canal de l'Ourcq ;
- Profiter du canal de l'Ourcq pour le transport de marchandises ;
- Encourager le co-voiturage, l'autopartage et la location de voiture afin d'optimiser son usage ;
- Rendre plus lisible l'information sur la ZFE.



*Figure 6 Atelier thématique « Se déplacer » organisé le 17 novembre 2022 à Romainville*

### Thème « se loger et travailler »

S'agissant de l'habitat, un premier thème abordé par les participants a été la **rénovation énergétique du parc immobilier**, la réduction des consommations énergétiques et la lutte contre la précarité énergétique. Les participants ont évoqué l'importance de la sobriété énergétique avant d'entamer des projets de rénovations, qui se doivent d'être hiérarchisés. Ils ont également exprimé l'urgence d'identifier les personnes en situation de précarité énergétique afin de communiquer cette information aux bailleurs qui percevront plus d'aides pour les travaux de rénovation. Ils ont aussi évoqué l'importance de proposer des solutions de financement pour les petits travaux urgents et de renforcer le service public afin qu'il puisse répondre rapidement aux demandes croissantes sur les rénovations énergétiques. Ils ont insisté sur le besoin de mobiliser et sensibiliser les artisans sur les aspects de certification RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) sans lequel il y a un risque de manquer de main d'œuvre pour les projets de rénovation. Enfin, les participants ont remarqué la difficulté d'avoir des informations claires et fiables sur les aides existantes pour la rénovation énergétique des bâtiments : le travail d'information de l'ALEC-MVE à Bondy doit être étendu et généralisé.

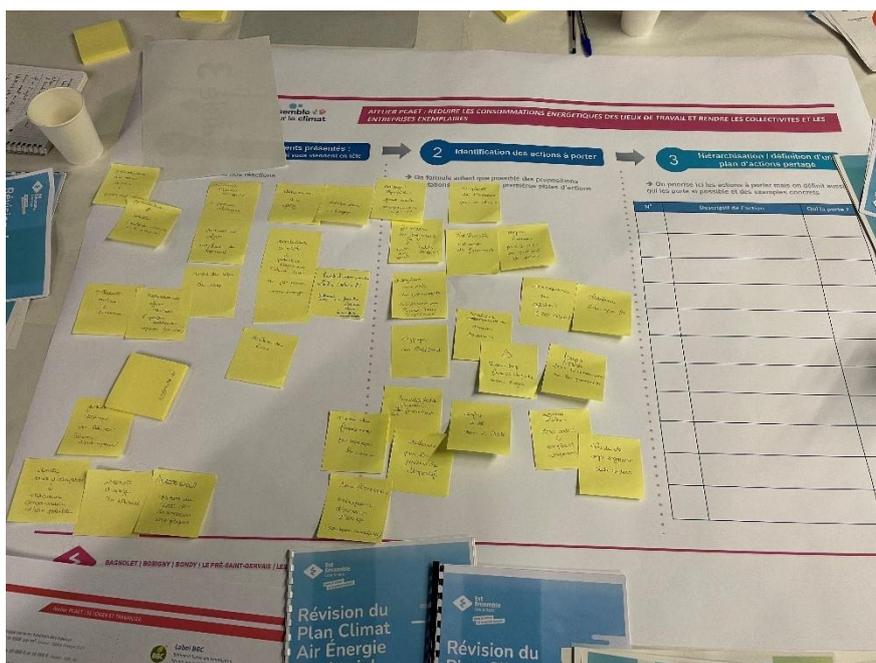
Une seconde thématique fut la **construction de bâtiments éco-responsables** et le **développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R)**. Les participants ont souligné le besoin de mettre en place une gouvernance pour accélérer la mise en œuvre des EnR&R, avec une nécessité de portage politique des villes sur ce sujet et un développement de solutions mutualisées pour les opérations d'aménagement sur les réseaux de chaleur. Ils ont aussi rappelé qu'il fallait s'appuyer sur les réglementations déjà existantes, notamment le décret sur le classement des réseaux de chaleur pour favoriser le raccordement. De même, les participants ont mentionné le besoin de développer la connaissance et l'information sur les EnR&R par le partage de retours d'expérience et l'intérêt de faire un suivi des installations mises en place en mettant en place une maintenance sur les projets EnR&R. Finalement, ils ont rappelé la nécessité d'anticiper les changements à venir en pensant l'intégration des EnR&R dès la conception des bâtiments.

Une troisième thématique portait sur la **réduction des consommations des lieux de travail et de l'exemplarité d'Est Ensemble et des entreprises**. Les participants ont exprimé le fait que l'entité «

**bâtiment tertiaire » est très hétérogène et ont rappelé l'importance de l'exemplarité des entreprises et des collectivités** où chaque petit geste compte dans cet effort collectif de sobriété énergétique. Un sujet a été l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments administratifs : il s'agit pour eux d'une opportunité pour les collectivités d'être exemplaires sur ce sujet, ainsi qu'une capacité de production locale d'énergies renouvelables. Les participants ont aussi souligné l'importance de **renforcer la communication et la sensibilisation**, notamment sur les dispositifs existants auprès de l'ensemble des acteurs et des citoyens. Enfin, ils ont également évoqué le besoin de **simplifier l'ingénierie financière pour les travaux de rénovation**.

### Propositions d'actions :

- Identifier les personnes en situation de précarité énergétique pour le communiquer aux bailleurs qui percevront plus d'aides à la rénovation ;
- Proposer des solutions de financement pour les petits travaux urgents ;
- Sensibiliser les artisans au label « reconnu garant de l'environnement » RGE ;
- Renforcer le travail d'information sur les aides existantes à la rénovation auprès de l'ensemble des acteurs du bâtiment et des citoyens ;
- Mutualiser les solutions entre communes pour les opérations d'aménagement sur les réseaux de chaleur ;
- Renforcer les capacités du service public afin qu'il puisse satisfaire aux demandes croissantes des rénovations énergétiques ;
- Systématiser un suivi des installations d'EnR&R pour construire un réseau de connaissance et de retours d'expériences ;
- Rendre l'administration exemplaire en termes de consommation énergétique et de production d'EnR&R, notamment par l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de ses bâtiments et par la mise en place de mesures de sobriété ;
- Simplifier l'ingénierie financière pour les travaux de rénovation ;
- Investir dans la rénovation des réseaux de chaleur vieillissant et viser le raccordement des bâtiments proches des RDC ;
- Sensibiliser les bailleurs pour qu'ils deviennent moteur de la transition énergétique.



*Figure 7 Travail d'identification et priorisation de pistes d'action lors de l'atelier thématique « Se loger et travailler » le 24 novembre 2022 à Bagnolet*

### **Thème « consommer »**

**Un premier sujet relevant du thème « consommer » fut la promotion d'une alimentation saine et durable.** Les participants ont appelé à la sensibilisation des parents et des adultes aux enjeux de l'alimentation. Ils ont également rappelé qu'il est essentiel de faciliter l'accès à une alimentation saine et durable, tout spécialement pour les personnes en situation de précarité. Les participants ont noté la forte inégalité de la répartition des AMAP et des magasins bio qui se situent très majoritairement au sud d'Est Ensemble, lieu de gentrification. Ils ont souligné l'importance des agriculteurs de la région pour assurer aux citoyens une alimentation saine et durable. Les participants ont aussi rappelé l'importance de la transmission du savoir et du savoir-faire aux enfants en ce qui concerne l'alimentation. Cette transmission doit être suivie d'actions concrètes pour que les enfants aient l'opportunité d'accéder à une alimentation plus saine et durable, via la végétalisation de leurs assiettes (bien qu'un frein culturel subsiste à l'alimentation végétarienne) et une offre de produits locaux de saison. Aujourd'hui, les agriculteurs ont une grande difficulté à répondre aux marchés publics pour l'offre des cantines scolaires : les participants ont donc évoqué l'importance de retravailler la structure des marchés publics au niveau des collectivités pour que les agriculteurs puissent y répondre, mais aussi d'accompagner les agriculteurs pour qu'ils puissent répondre à ces marchés publics. **Enfin, les participants ont insisté sur le besoin de changer notre regard sur le foncier et sur l'agriculture urbaine, afin de favoriser ces jardins urbains et de les protéger dans un premier temps, puis dans un second temps, de les développer sur l'ensemble du territoire.**

**Les participants se sont également attardés sur la question du zéro déchet et de la lutte contre le gaspillage.** Ils ont insisté sur l'importance d'organiser des événements de sensibilisation et de communication réguliers sur tout le territoire en s'appuyant sur les acteurs locaux, notamment dans les écoles pour sensibiliser dès l'enfance, mais aussi d'impulser des ateliers pour réapprendre à faire soi-même. Ils ont également rappelé l'intérêt de privilégier le compostage collectif par rapport au compostage individuel, avec le besoin pour les habitants d'avoir accès à des composteurs de quartier. Ils ont par ailleurs évoqué l'absence de filière effilochage et le besoin d'en créer pour valoriser les déchets de la filière textile. Les participants ont mentionné l'importance d'accompagner les entreprises dans la réduction de leurs déchets et d'étudier la mise en place d'une tarification incitative sur le territoire. Finalement, ils ont identifié l'enjeu de taille qu'est le prix et la disponibilité du foncier à Est Ensemble, ce qui freine l'implantation de grandes plateformes de stockage, de tri et de réemploi.

**Les participants ont également débattu de l'optimisation de la gestion des ressources dans l'aménagement.** Ils ont remarqué l'ambivalence de la réglementation qui est à la fois un frein (frein assurantiel qui complique l'usage des matériaux issus du réemploi) et un levier (à travers le nouveau diagnostic Produits Equipements, Matériaux et Déchets (PEMD) et le plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)). Une fois encore, la question du foncier et de son prix a été soulevée pour transporter et stocker les matériaux : les participants souhaiteraient disposer de plateformes de stockage pérennes et dont la gestion serait assurée par un exploitant compétent. Ils ont également identifié un besoin de formation (pour les maîtres d'ouvrage et les artisans notamment) : la formation initiale semble n'aborder que trop peu les problématiques d'économie circulaire dans l'aménagement. Les participants ont noté que la commande publique est un outil puissant pour développer les pratiques circulaires dans les projets d'aménagement. Finalement, ils ont insisté sur l'importance d'interroger le besoin intrinsèque de chaque projet d'aménagement dans une logique de sobriété et de frugalité.



*Figure 8 - Atelier thématique « Consommer » le 1<sup>er</sup> décembre 2022*

### **Propositions d'actions**

- Renforcer la transmission du savoir et du savoir-faire aux enfants en ce qui concerne l'alimentation saine et durable à travers des activités en lien avec l'agriculture urbaine ;
- Accompagner cette sensibilisation d'une végétalisation des assiettes dans les cantines ;
- Accompagner les agriculteurs pour faciliter leurs réponses aux marchés publics pour l'offre des cantines scolaires ;
- Favoriser la création de jardins et potagers urbains et protéger ceux qui existent ;
- Communiquer et sensibiliser les jeunes et les adultes aux enjeux du recyclage et du réemploi à travers des activités scolaires et une campagne de communication plus concrète de l'EPT ;
- Professionnaliser la gestion du compost à Est Ensemble ;
- Appuyer la création d'une filière effilochage pour valoriser sur le territoire les déchets de la filière textile ;
- Identifier les acteurs locaux de l'économie circulaire ;
- Etudier la possibilité de mise en place d'une tarification incitative pour les professionnels et les particuliers pour réduire les déchets ;
- Réserver une emprise foncière pour les activités d'économie circulaire au sein du PLUi ;
- Favoriser les zones de stockage pérennes pour les matériaux de bâtiments ;
- Accélérer la formation aux problématiques d'économie circulaire dans l'aménagement.

### **Thème « lutter contre les effets du changement climatique »**

Un premier sujet débattu fut l'**adaptation de l'aménagement du territoire aux risques climatiques et la préservation de la santé des habitants**. Les participants ont souligné l'importance de **préserver les espaces verts existants**, tout en en créant des nouveaux. Par exemple, ils ont mentionné la possibilité d'avoir des cours d'écoles « oasis » pour lesquelles les établissements peuvent recevoir des aides de la part d'Est Ensemble. Ils ont également noté le fait qu'il faille planter des **espèces variées et adaptées** aux conditions climatiques à venir, et pas seulement des arbres. La sensibilisation des habitants au respect de ces espaces verts a été reconnue comme essentielle pour leur bonne gestion. Enfin, les participants ont convenu

de l'importance de développer les constructions en bois et matériaux réemployés, notamment à travers la charte FIBOIS.

Un second sujet fut la **protection des citoyens et acteurs face aux effets du dérèglement climatique**, à travers le cas pratique d'une situation de crise « une canicule de six jours sur le territoire d'Est- Ensemble ». Les participants ont souligné le rôle des **politiques publiques en amont**, notamment à travers une gestion durable des espaces verts (végétalisation, désimperméabilisations) afin de minimiser le risque d'îlots de chaleur urbains. Ils sont tombés d'accord sur l'importance de mettre en place un plan pour coordonner l'action, qui commencerait par le recensement des populations vulnérables et la mise en place d'actions de sensibilisation et de solidarité.

Enfin, un dernier sujet fut **la réponse aux besoins essentiels de la population tout en préservant les ressources**. Les participants ont à nouveau insisté sur l'importance de préserver les arbres du territoire et d'augmenter les espaces verts où règne une riche **biodiversité dite « ordinaire »** : une diffusion de l'information sur cette biodiversité est essentielle. Les participants ont également souligné la nécessité de **préserver la ressource en eau**, notamment à travers la récupération des eaux pluviales. Finalement, les participants ont abordé la question des financements et du prix du foncier qui risque de croître grandement si la surface d'espace vert augmente.

### Propositions d'actions

- Communiquer sur l'importance de la nature en ville et les actions associées ;
- Favoriser l'utilisation de matériaux bio et géo-sourcés et développer le réemploi de matériaux de construction ;
- Réaliser une cartographie des espaces verts qui pourraient être transformés et rendus accessibles (ex. cimetières, berges du canal...) ;
- Sanctuariser les espaces verts existants, surtout dans les zones où le risque d'îlots de chaleur urbains (ICU) est modéré ou élevé ;
- Prioriser les espèces locales, non invasives et résilientes et diversifier les espèces ;
- Désimperméabiliser les espaces publics tels que les places de parking pour éviter le lessivage des sols ;
- Augmenter la capacité de retenue d'eau dans les endroits les plus à risque via la création de bassins de stockage ;
- Demander et vérifier la réalisation de diagnostic risque pour les bâtiments sur le territoire ;
- Travailler avec les entreprises pour les encourager à prendre des engagements sur la construction, les économies d'eau, la mobilité ;
- Encourager l'adaptation du règlement intérieur des entreprises en cas de canicule notamment en aménageant les horaires ;
- Recenser les populations vulnérables ;
- Faire de la prévention sur les effets de la canicule sur la santé auprès des personnes en lien avec des populations vulnérables et rappeler la conduite à adopter ;
- Mettre en place des actions de solidarité avec des acteurs de proximité : associations (portage d'eau, de repas...), les conseils de quartiers, les logements sociaux (rappel des consignes)
- Créer un observatoire de la biodiversité ;
- Installer des jardins partagés dans toutes les écoles et des composteurs ;
- Sensibiliser la population grâce à des panneaux d'informations sur la biodiversité ;
- Construire des récupérateurs d'eau dans tous les projets d'aménagement, et utiliser l'eau de pluie pour les besoins en arrosage et nettoyage du territoire ;
- Valoriser l'eau du Canal de l'Ourcq pour des usages non nobles ;
- Créer des chemins de l'eau pédagogiques aux nombreux bénéfices : création d'espaces verts et d'îlots de fraîcheur, sensibilisation ;

- Créer une banque de projets et d'acteurs locaux qui participent à l'adaptation au changement climatique et taxer les constructeurs pour financer des projets de renaturation.

### **Les débats d'initiative citoyenne**

Aucun débat d'initiative citoyenne n'a été organisé durant ce second temps de concertation.

### **Le site Internet dédié et la communication avec le public**

Un tableau récapitulatif des différentes questions et observations publiées est présenté ci-dessous :

Tableau 2 - Récapitulatif des observations et questions publiées sur le site de la concertation

| Date de publication de l'observation | Observation/ Question   | Réponse d'Est Ensemble  |
|--------------------------------------|---|---|
| Mercredi 9 novembre                  | <p>URBAN ECO a réalisé en 2017 un rapport d'étude sur la trame verte et bleue du territoire d'Est Ensemble.</p> <p>En page 6 de ce rapport, on peut lire les objectifs à atteindre selon URBAN ECO : "NE PAS DEGRADER , VOIRE AMELIORER, LES SOLS FONCTIONNELS SUR LE TERRITOIRE GARANTS D'UNE VILLE RESILIENTE ET CONFORTABLE EN MILIEU URBAIN ET DENSE "</p> <p>(p.6 Les Objectifs de l'élaboration de la trame verte et bleue d'Est Ensemble - URBAN ECO / 2017 )</p> <p>Dans l'unique objectif de ne pas dégrader les sols fonctionnels sur le territoire garants d'une ville résiliente et confortable en milieu urbain et dense, nous proposons donc 5 axes de travail complémentaires :</p> <p>1-Sanctuariser le noyau secondaire de la trame verte du Fort de Romainville de 4 hectares ( cf. Plan p.90 - Trame Verte et Bleue d'Est Ensemble - URBAN ECO 2017 ) en intégrant la préservation de ce noyau secondaire via son classement dans le PLUi en zone N et EBC</p> <p>2-Sanctuariser les zones relais de la trame verte (parcs et squares de la ville notamment le square Jean Jaurès sur le glacis du fort de Romainville ) et les renforcer ( renaturation, débitumisation, agrandissements significatifs avec objectifs chiffrés ) en intégrant la préservation des espaces relais majeurs via le PLU via le classement en zone N et EBC de ces espaces</p> <p>3-Sanctuariser le noyau primaire que constitue la forêt de la Corniche des Forts : assurer la pérennité de ce poumon vert de l'est parisien , préserver la biodiversité en interdisant tout défrichement et toute construction.</p> <p>4-Interdire toute construction dans les Espaces Paysagers Protégés d'Est Ensemble.</p> <p>5-Engager des projets publics responsables avec des objectifs Zéro Artificialisation Nette dès 2023</p> <p>A titre d'exemple, pour préserver le noyau secondaire de la trame verte que constitue le Fort de Romainville nous proposons, dans le cadre du budget participatif 2022, la création de l'arboretum du Parc des Hauteurs sur le glacis du fort de Romainville</p> <p>Bien cordialement,<br/>Le Collectif de Sauvegarde des Arbres</p> | <p>Bonjour,<br/>Nous vous remercions pour vos propositions.</p> <p>Comme évoqué dans la réponse à votre observation du 14/11/2022, nous prenons en compte vos propositions concernant le classement des zones mentionnées qui seront certainement étudiées dans le cadre des prochaines modifications du PLUi.</p> <p>Concernant le point n° 3 de votre observation, la forêt de la Corniche des Forts est déjà un espace paysager protégé classé en zone N.</p> <p>Concernant le point n° 4 de votre observation, les espaces paysagers protégés font l'objet d'une réduction de construction. Dans les espaces paysagers protégés privés ne sont autorisés que les abris de jardins d'une emprise au sol inférieure à 9 m². Il s'agit d'avoir une souplesse pour des terrains qui concernent souvent des jardins de pavillons. Pour les espaces paysagers publics, un système par tranche de 150 m² d'emprise au sol par tranche de 10 ha et dans la limite maximale de 10 % du terrain est appliqué.</p> <p>Concernant le point n° 5 de votre observation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui fait partie du PLUi intègre les objectifs de zéro artificialisation nette via la préservation des espaces verts existants et la renaturation du territoire (objectif de 10 m2 a minima d'espaces verts accessibles par habitant).</p> |
| Mercredi 9 novembre                  | <p>L'étude des Ilots de chaleur urbains jointe à la consultation comporte une carte des aléas ICU ( Ilots de Chaleur Urbains ).</p> <p>Seules 3 zones d'aléas ICU nuls ou faibles y sont répertoriés aux Lilas : le square Jean Jaurès ( glacis du fort de Romainville ) et le fort de Romainville en font partie.</p> <p>1/Dans son travail prospectif d'adaptation au changement climatique, et dans un souci de ne pas dégrader la résilience du territoire, l'EPCI d'Est Ensemble a-t-il envisagé la sanctuarisation de ces espaces naturels en zone N ?</p> <p>2/Dans le même objectif, un objectif Zéro artificialisation Nette pourrait-il être intégré au projet de construction engagé par la ville et Est Ensemble dans le Parc Lucie Aubrac ?</p> <p>Anna Courouau - architecte dplg</p>   | <p>Bonjour,<br/>Nous vous remercions pour ces questions.</p> <p>Concernant le square Jean Jaurès et le Fort de Romainville, nous ne pouvons pas à ce jour vous donner une réponse définitive quant au classement de ces espaces naturels en zone N. Ces zones pourront être étudiées dans le cadre de la modification n° 3 du PLUi d'Est Ensemble qui donnera lieu à une concertation des parties prenantes du territoire.</p> <p>Pour le projet du Parc Lucie Aubrac, il s'agit d'un projet vertueux coconstruit avec les citoyens et les associations locales lors d'une concertation menée par la Ville des Lilas en 2020. Le projet a vocation à rendre accessibles des espaces privés au public, agrandissant ainsi l'espace vert existant.</p> <p>Ces espaces pourront faire objet d'un classement en zone N au terme du projet.</p>  |

|                          |   |   |
|--------------------------|---|---|
| <p>Lundi 14 novembre</p> | <p>Bonsoir,<br/> URBAN ECO a réalisé en 2017 un rapport d'étude sur la trame verte et bleue du territoire d'Est Ensemble.<br/> En page 6 de ce rapport, on peut lire les objectifs à atteindre :<br/> "NE PAS DEGRADER , VOIRE AMELIORER, LES SOLS FONCTIONNELS SUR LE TERRITOIRE GARANTS D'UNE VILLE RESILIENTE ET CONFORTABLE EN MILIEU URBAIN ET DENSE " ( p.6 Les Objectifs de l'élaboration de la trame verte et bleue d'Est Ensemble - URBAN ECO / 2017 )<br/> Les zones d'aléas ICU faible ou nul répertoriés par Suez Consulting dans l'Annexe "Etude des îlots de chaleur urbains" de 2022 du projet de PCAET sont des atouts majeurs de notre territoire pour son adaptation face au réchauffement climatique. Les sanctuariser relève de l'intérêt général.<br/> Suite à la réunion de ce soir, je vous confirme que le Collectif de Sauvegarde des Arbres aux Lilas propose de :<br/> 1-Sanctuariser les Zones d'aléas ICU faibles ou nuls répertoriés sur la carte des Aléas ICU de Suez Consulting par ex. aux Lilas : sanctuariser le noyau secondaire de la trame verte du Fort de Romainville via un classement dans le PLUi en zone N et EBC<br/> 2-Sanctuariser les zones relais de la trame verte et les renforcer ( renaturation, débitumisation, agrandissements significatifs avec objectifs chiffrés ) en intégrant la préservation des espaces relais majeurs via le PLU via un classement en zone N et EBC de ces espaces<br/> 3-Sanctuariser le noyau primaire que constitue la forêt de la Corniche des Forts : assurer la pérennité de ce poumon vert de l'est parisien , préserver la biodiversité en interdisant tout défrichement et toute construction.<br/> 4-Engager des projets publics responsables avec des objectifs Zéro Artificialisation Nette dès 2023 ( et non à partir de 2031)<br/> 5-Rendre impossible toute construction dans les espaces paysagers protégés du PLUi<br/> Methodologie proposée :<br/> 1- croiser la carte des ICU et de tous les projets en cours sur le territoire ( OAP, Projets de construction &amp; aménagement Est Ensemble )<br/> 2- croiser la carte des îlots de fraîcheur urbains ( aléas faibles ou nuls ) avec le zonage du PLUi afin de répertorier tous les espaces résilients qui ne seraient pas protégés par un classement en zone N ou EBC dans le PLUi<br/> Quelques exemples aux Lilas :<br/> - Espaces boisés du fort de Romainville - Square Jean Jaurès (glacis du fort de Romainville)<br/> - Parc Lucie Aubrac<br/> Le Collectif de Sauvegarde des Arbres - Les Lilas</p> | <p>Bonjour,<br/> Nous vous remercions pour vos propositions et vous apportons les premiers éléments de réponse ci-dessous.<br/> Est Ensemble porte des ambitions fortes en termes de protection des espaces naturels ainsi que de renaturation du territoire. Ces ambitions ont été inscrites dans le Plan Climat Air Territorial adopté en 2017 ainsi que dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal adopté en 2020.<br/> Le PLUi d'Est Ensemble permet d'ores et déjà de lutter contre les îlots de chaleur urbains et d'augmenter la présence de la nature en ville avec un minimum de 15 % de plantations de pleine terre et de 35 % d'espaces végétalisés obligatoires au sein des zones urbanisées. Au total, 98 % des espaces urbanisés sont soumis à une exigence de 35 % et plus d'espaces végétalisés. Le règlement du PLUi définit par ailleurs un renforcement de la protection des espaces paysagers protégés.<br/> Le nouveau Plan Climat qui sera adopté fin 2023 ainsi que la modification n° 3 du PLUi qui prendra en compte cette nouvelle stratégie visent à dessiner un projet de territoire encore plus ambitieux, capable de développer un urbanisme vecteur de transition écologique.<br/> Concernant vos propositions de sanctuarisation des espaces naturels sur le territoire, nous vous informons que :<br/> - la Corniche des Forts est un espace paysager protégé qui est déjà sanctuarisé et classé en zone N ;<br/> - le parc Lucie Aubrac est classé en zone N ;<br/> - un des objectifs de la modification n°2 du PLUi est de « Renaturer la ville et l'adapter au dérèglement climatique ». Via cette modification qui entrera en vigueur en juin 2023, la collectivité se fixe l'objectif de pérenniser les espaces naturels du territoire et notamment de :<br/> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les dispositions de protections des arbres existants ;</li> <li>• Poursuivre la protection des cœurs d'îlots végétalisés par l'instauration de nouveaux espaces paysagers protégés et/ou d'un système de majoration de la constructibilité au sein des bandes principales ;</li> <li>• Assurer que les nouvelles constructions soient le support d'un renforcement des espaces de nature en ville par le renforcement des règles de coefficient biotope et de pleine terre et la limitation des emprises au sol des constructions autorisées.</li> </ul> - l'étude sur les îlots de chaleur urbains (ICU) que vous mentionnez sera notamment prise en compte par la modification n° 2, qui intégrera la carte des ICU à l'Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP) environnement ;<br/> - Est Ensemble a d'ores et déjà engagé un travail avec les Villes du territoire pour répertorier les espaces verts existants et proposer des pistes d'actions pour atteindre l'objectif de 10 m2 d'espaces verts par habitant.<br/> La faisabilité de vos propositions concernant la sanctuarisation des zones relais majeures de la trame verte et du Fort de Romainville sera étudiée dans le détail dans le cadre des modifications du PLUi à venir.<br/> Nous nous engageons en outre à présenter vos observations et propositions lors de nos échanges avec les Villes du territoire.</p> |
|--------------------------|---|---|

|                      |  |  |
|----------------------|--|--|
| Mardi 15 novembre    | <p>Bonjour,</p> <p>Lors de la réunion territoriale de 14 novembre, seuls 4 citoyens sur les 427 000 que compte le territoire d'Est Ensemble ont répondu présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 membres du Collectif pour la Sauvegarde des arbres ( Les Lilas )</li> <li>- 1 participant sur les 100 de la convention citoyenne du climat ( Montreuil )</li> <li>- 1 stagiaire préparant sa thèse sur Est Ensemble (hors territoire)</li> </ul> <p>Dans le contexte actuel, nous pensons que ce sujet intéresse les citoyens mais que l'information sur cette concertation n'a pas été suffisamment relayée.</p> <p>Nous proposons que les garants, qui veillent au bon déroulement de la concertation, veillent à une large diffusion de l'information par les communes d'Est Ensemble : comme la ville de Montreuil, les 9 communes d'Est Ensemble pourront, par exemple, diffuser l'information de la concertation sur le PCAET via leurs réseaux sociaux.</p> <p>Il relève en effet du rôle des garants de "garantir la qualité du dispositif participatif au nom de la CNDP et dans le respect de ses principes en prescrivant de manière plus ou moins contraignante les modalités de participation du public".</p> <p>Bien cordialement,<br/>Anna Courouau - architecte dplg</p> | <p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution.</p> <p>Est Ensemble a organisé les rencontres de la deuxième étape de concertation préalable en étroite collaboration avec les 9 communes du territoire. Les éléments de communication concernant la deuxième étape de concertation ont été partagés à plusieurs reprises avec les services de communication des communes. Suite à ce partage d'informations, le programme de réunions publiques a notamment été publié dans les journaux municipaux des villes de Romainville et Montreuil, sur le site de la ville de Romainville et sur la page Facebook de la ville de Pantin.</p> <p>Est Ensemble a en outre diffusé les modalités de concertation via :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un affichage réglementaire à l'Hôtel du territoire et dans le 9 hôtel des villes, 15 jours avant le début de la deuxième phase de concertation ;</li> <li>- La distribution de 11 550 dépliant informatifs sur les 9 villes du territoire (arrêts métro, marchés forains, équipements culturels communaux et territoriaux, mairies) : 1350 dépliant à Pantin (marché, gare RER et métro Hoche) ; 900 dépliant à Bondy (marché et gare RER) ; 1800 dépliant à Romainville (métros Mairie des Lilas et Raymond Queneau) ; 450 dépliant à Bagnolet (métro Gallieni) ; 2250 dépliant à Montreuil (métros Mairie ; Robespierre et Croix de Chavaux) ;</li> <li>- L'envoi de 5 newsletters avec un article d'actualité sur la concertation à la liste de diffusion d'Est Ensemble qui compte 20 000 contacts (« La Lettre d'Est Ensemble » du 21/09 au 07/12).</li> <li>- La publication d'actualités sur le site web d'Est Ensemble avec l'annonce du programme (ex : <a href="https://www.est-ensemble.fr/urgence-climatique-deux-concertations-pour-lavenir">https://www.est-ensemble.fr/urgence-climatique-deux-concertations-pour-lavenir</a> (Lien externe)) ;</li> <li>- La diffusion de communiqués de presse à plus d'une centaine de destinataires de la presse locale et nationale respectivement les 8/09, 12/09 et 10/11</li> <li>- Plusieurs publications sur les réseaux sociaux du 06/10 au 08/12 (facebook et twitter)</li> </ul> <p>Concernant votre observation sur les garants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), nous vous confirmons que les garants veillent à la transparence de l'information, à l'argumentation des points de vue, à l'égalité de traitement, et à l'inclusion de tous les publics concernés. Les garants ont accompagné Est Ensemble dans la définition des dispositifs et des méthodes de travail. En outre, ils ont veillé à la bonne diffusion de l'information aux parties prenantes du territoire et ont, à cet effet, suggéré à Est Ensemble de relancer les services des 9 villes pour qu'elles relaient le programme des rendez-vous publics.</p> |
| Mardi 15 novembre    | <p>Bonjour,</p> <p>Depuis <a href="https://www.debatpublic.fr/pcaet-est-ensemble-1414#scrollNav-2-2">https://www.debatpublic.fr/pcaet-est-ensemble-1414#scrollNav-2-2</a> le lien vers le site de la concertation du PCAET d'Est Ensemble ne fonctionne pas.</p> <p>Le lien intitulé "Site internet de la consultation <a href="https://ensemblepourleclimat.est-ensemble.fr/assemblees/demarche-climat">https://ensemblepourleclimat.est-ensemble.fr/assemblees/demarche-climat</a> renvoie sur l'index du site de la CNDP ;</p> <p>Bien cordialement,<br/>Anna Courouau</p>  | <p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour cette remarque.</p> <p>Vous trouverez ci-après le lien vers la page correspondante au PCAET d'Est Ensemble sur le site de la Commission Nationale du Débat Public : <a href="https://www.debatpublic.fr/pcaet-est-ensemble-1414">https://www.debatpublic.fr/pcaet-est-ensemble-1414</a>.</p> <p>Les liens signalés ont été modifiés et renvoient désormais vers les pages du site « ensemble pour le climat ».</p>  |
| Vendredi 25 novembre | <p>Bonjour,</p> <p>Comment se fait-il que l'installation de panneaux photovoltaïques continue à être bridée par des avis des ABF, d'une part, et un renvoi sans explication vers le PLUi, d'autre part?</p>  | <p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution.</p> <p>Est Ensemble partage votre volonté de développer les énergies renouvelables sur le territoire et en a fait une priorité pour la transition énergétique et le développement</p>   |

|  |   |
|--|---|
| <p>Notre projet d'installation de 8 panneaux photovoltaïques a été rétorqué en raison d'un avis de l'ABF pour des raisons esthétiques tout à fait contestables et la demande des services techniques de la mairie des Lilas d'intégrer à la toiture ces panneaux avec une teinte équivalente à celle des tuiles mécaniques de couleur orange.</p> <p>Hormis le fait que les tuiles photovoltaïques ne sont pas proposées par EDF-ENR et par beaucoup d'autres entreprises installatrices, la mise en œuvre de ces matériaux est beaucoup plus onéreuse et le rendement qu'on peut en attendre beaucoup plus faible que des panneaux photovoltaïques classiques.</p> <p>Ce refus est d'autant plus incompréhensible en raison de l'installation (non intégrée à la toiture) de plusieurs dizaines de panneaux photovoltaïques classiques sur une des toitures de l'école élémentaire Waldeck-Rousseau, bâtiment municipal qui jouxte le bâtiment protégé du Garde-Chasse. Opération réalisée avec le soutien de la mairie des Lilas par la coopérative "Electrons Solaires", dont nous détenons par ailleurs des parts sociales. Deux poids, deux mesures ?</p> <p>Ne serait-il pas nécessaire, alors qu'on nous demande de toute part (et avec raison) de faire baisser notre empreinte carbone et d'aller vers plus de sobriété énergétique, de faciliter ces projets - collectifs, comme individuels - d'installation d'énergie renouvelable et d'assouplir les règles ? Inciter, en raison de l'urgence climatique, plutôt que de dresser des obstacles d'un autre temps...</p> <p>Pascale et Marc Plocki - Les Lilas</p> | <p>économique. Via l'orientation 5 « Développer les énergies renouvelables et locales » du plan climat air énergie territorial adopté en 2017, la collectivité a formalisé son engagement dans ce domaine et a dédié une partie de son budget afin d'investir dans des ressources énergétiques renouvelables et à faible impact carbone.</p> <p>Est Ensemble a notamment soutenu et financé le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école Waldeck-Rousseau que vous mentionnez dans votre observation, en coordination étroite avec la Ville des Lilas.</p> <p>La volonté de la collectivité est de continuer à soutenir le développement des énergies renouvelables sur le territoire en facilitant, entre autres, la mise en place de projets comme celui que vous proposez.</p> <p>Nous ne pouvons pas nous exprimer au sujet des contraintes que vous évoquez, n'ayant pas accès au dossier et au motif de l'avis de l'ABF. Un projet peut en effet relever, en raison de la réglementation relative à la protection des monuments historiques ou à la protection des sites, de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Si l'avis est dit simple ou conforme, l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation reste libre de suivre ou non cet avis.</p> <p>Aussi, nous nous engageons à porter votre demande à la connaissance de la ville des Lilas.</p> |
|--|---|

Les engagements pris par la collectivité territoriale à l'issue de la concertation préalable, de la convention citoyenne et de la phase de rencontres publiques, font l'objet d'un travail des services et des élus afin d'élaborer la stratégie territoriale et le programme d'actions du PCAET.

Le projet de PCAET qui sera adopté par le Conseil territorial en juin 2023 sera présenté aux parties prenantes du territoire lors d'un comité de pilotage du Plan Climat. Les citoyens de la convention seront invités à participer à ce comité.

Le projet de PCAET comprendra notamment les diagnostics, la stratégie territoriale, un programme d'actions, et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il fera l'objet d'une mise à disposition du public sous la forme d'une participation du public par voie électronique (PPVE) après avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE), de la Métropole du Grand Paris et du Conseil Régional Île-de-France. Le public sera ainsi invité à s'informer et réagir.

L'adoption finale du nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) d'Est Ensemble est ainsi prévue à l'hiver 2023.

## **5. La réponse d'Est Ensemble au premier bilan des garants de la CNDP portant sur la Convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité**

Les garants de la CNDP ont rédigé un premier rapport portant uniquement sur la mission de conseil et d'appui méthodologique relative à la Convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité, ainsi que sur son articulation avec le PCAET. Ce rapport a été communiqué à Est Ensemble le 30 août 2021.

Les sections ci-dessous apportent des éléments de réponses aux remarques, demandes et recommandations communiquées par les garants CNDP.

### **5.1. L'articulation entre le PCAET et la Convention citoyenne**

La convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité représentait la première étape de la concertation préalable à la révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) d'Est Ensemble. En accord avec la réglementation, Est Ensemble a produit des affiches informatives annonçant l'articulation entre la convention citoyenne et la révision du Plan Climat ainsi qu'un dossier de concertation présentant la démarche de concertation et les enjeux issus des diagnostics réglementaires et complémentaires réalisés par la collectivité. Ces informations ont été respectivement diffusées par voie d'affichage à l'Hôtel de territoire et dans les mairies du territoire ainsi que sur le site web de la concertation ouvert à tous les habitants du territoire.

L'articulation entre ces dispositifs se manifeste aussi dans le choix du mandat confié aux conventionnels qui reprend les objectifs de la stratégie climat de la collectivité : "Établir une série de mesures concrètes pour lutter contre le dérèglement climatique dans le respect de la justice sociale et environnementale, en prenant en compte la biodiversité, dans les champs de compétence d'Est Ensemble et de ses villes". Le champ couvert par le mandat était volontairement vaste afin de faire émerger un large espace de discussion et de permettre aux citoyens de mettre en avant leur vision pour le territoire. En effet, le grand public, comme les participants à la convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité ne sont pas familiers de l'acronyme PCAET et de son développement : Plan Climat Air Energie Territorial. La notion de planification n'est pas non plus largement connue du grand public, c'est pourquoi il a semblé préférable au maître d'ouvrage d'utiliser des expressions du langage commun et de parler de politiques ou d'actions en faveur du climat et de la biodiversité.

De fait, l'expression « ensemble pour le climat » a été privilégiée, et les propositions issues de la convention citoyenne couvrent bien l'ensemble des objectifs stratégiques réglementaires d'un PCAET, à savoir :

- 1° Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- 2° Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- 3° Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- 4° Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- 5° Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- 6° Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- 7° Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;

8° Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;

9° Adaptation au changement climatique.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre est un marqueur transversal de l'ensemble des propositions de la convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité telles que la limitation de l'usage de la voiture, la rénovation énergétique des logements et particulièrement des foyers les plus précaires, le développement des énergies renouvelables en toiture ou grâce aux déchets, le développement de la géothermie et des réseaux de chaleur ...

Les citoyens de la convention ont pris en compte tant les nécessités d'atténuation que d'adaptation au changement climatique. Les objectifs de la convention citoyenne et de la révision du Plan Climat sont identiques.

Concernant les enjeux identifiés et les actions déjà réalisées par Est Ensemble, la collectivité a fait le choix de les présenter de façon synthétique en début de concertation afin de ne pas orienter le travail des citoyens. Suivant une méthode d'expertise inversée, Est Ensemble a voulu valoriser les expériences et connaissances des habitants. Un accompagnement continu a été privilégié, organisant à la demande des citoyens des séances de rencontre avec différents intervenants techniques internes et externes à la collectivité. L'équipe projet a aussi organisé des explorations de terrain tout au long de la démarche pour permettre aux citoyens de découvrir les initiatives déjà en place et les acteurs ou spécialistes du territoire.

Concernant la gouvernance interne de la convention citoyenne, la collectivité a créé une équipe projet transversale composée de plusieurs services dont le service en charge de la révision du Plan Climat (Direction de l'environnement et de l'écologie urbaine, DEEU) qui a été chargé du suivi de la convention citoyenne sur tous les aspects de fond : propositions d'experts, apports d'informations et d'expertises, propositions de rencontres d'acteurs ou visites d'établissements.

## **5.2. La gouvernance de la Convention citoyenne**

La gouvernance de la convention citoyenne était assurée par un comité de pilotage ainsi qu'un groupe de 5 protectrices et protecteurs.

Composé d'élus et d'agents d'Est Ensemble, le comité de pilotage s'est assuré du bon déroulement des travaux du panel, a établi un règlement intérieur et l'a fait respecter. Il a été consulté à chaque étape, a validé le programme des sessions et les choix des intervenants extérieurs. Il s'est également référé au Comité des garants et protecteurs et a pris en compte leurs recommandations dans la mesure du possible.

Le groupe de 5 protectrices et protecteurs était composé de :

- Marie-Claire Eustache, Architecte urbaniste, co-garante de la CNDP ;
- Alain Rotbardt, Ingénieur expert, co-garant de la CNDP ;
- Matthieu Sanchez, Coordinateur animation centre social et ancien membre de la convention citoyenne pour le climat nationale ;
- Marie-Hélène Bacqué, Professeure des universités en sociologie et urbaniste ;
- Philippe Quirion, Directeur de recherche au CNRS et Président du Réseau Action Climat.

Le rôle des garants et protecteurs a été d'assurer :

- Une observation active : participation au processus de préparation, participation aux réunions de concertation, analyse des documents produits.

- Un rappel du cadre : rappel des règles de la concertation si nécessaire, soit au cours des réunions publiques, soit en marge de celles-ci et vérification du respect du cadre prévu par tous les participants.
- Un recours : intervention à la demande des participants en cas de litige sur le processus de concertation (qualité des comptes-rendus, qualité des échanges, respect du calendrier, respect d'une charte lorsqu'elle existe, etc.)
- L'autonomie et l'indépendance : avis et arbitrage des experts mobilisés lors de la convention, alerte de toute immixtion hors de son rôle des élus et des services de l'EPT Est Ensemble et des communes du territoire. A l'issue de chaque session, ce collège de protectrices et protecteurs a formalisé dans 5 synthèses écrites ses réactions et recommandations concernant le déroulement des sessions passées puis celles à venir. Ces « mots du collège » étaient ensuite mis sur le site de la convention citoyenne et envoyé par mail aux conventionnels.

Le comité des protectrices et protecteurs a été réuni le 15 juin 2021. L'ensemble du dispositif leur a été présenté, afin qu'ils puissent infléchir son déroulé. Cette pratique était une première, puisque dans tous les autres dispositifs identifiés, les garants CNDP, lorsqu'ils suivent l'intégralité du dispositif de concertation, sont associés après que le prestataire ait défini son programme.

Le marché destiné à sélectionner un prestataire pour l'organisation de la convention leur a été présenté. Le recrutement, son processus et ses modalités ont été explicités au comité des garants et leurs avis ont été recueillis. Ils ont manifesté leur intérêt de suivre les résultats. Le marché engageant le prestataire animation n'étant pas encore effectif, une prudence a été conservée et les orientations du comité ont été précieusement notées puis transmises, à partir du 1er juillet date de son attribution, au prestataire.

A l'issue de cette réunion collective du comité, ses membres ont décidé des règles de fonctionnement du comité. Celui-ci aurait un format collectif. Les réunions seront mensuelles et non hebdomadaires comme proposée par l'administration, afin d'éviter une rupture entre les capacités d'investissement temporel de ses différents membres. Enfin, aucune réunion n'aura lieu durant l'été, avant le mois septembre, exception faite d'une invitation à un comité de pilotage (COPI) élargi avec les élus à la mi-juillet, organisé une fois le prestataire animation retenu.

Afin d'associer plus étroitement les garants de la CNDP, ils ont été conviés au séminaire de travail du 19 juillet 2021. L'objectif du séminaire était de permettre aux élus et services d'Est Ensemble et des villes d'identifier leurs attentes relatives à la convention citoyenne, d'imaginer collectivement les suites et de définir les critères d'évaluation ex ante du dispositif. Cela visait ainsi à doter le prestataire d'une feuille de route précise pour l'animation de la convention citoyenne.

La question d'instituer un comité de gouvernance a été posée et n'a pas été retenue. Un tel comité alourdirait le dispositif sans l'améliorer. En effet, l'expérience des comités de gouvernance d'autres concertations similaires montre l'échec de ce type de comité, souvent remplacé par un autre organe décisionnel, parfois informel ; son périmètre étant inadapté à la prise de décision et le limitant à un comité d'information.

La constitution d'un comité de gouvernance aurait néanmoins peut-être permis aux protectrices et protecteurs d'avoir davantage le sentiment d'être acteur dans la décision d'animation. Bien que leurs propositions aient été étudiées et intégrées, amenant le groupe projet à parler de co-construction, l'expression des protectrices et protecteurs est plus mitigée avec une sensation de sous-emploi.

### **5.3. La représentativité du panel citoyen**

Le prestataire constituant le panel l'a fait avec une démarche éprouvée par voie téléphonique. Il s'agissait de tirer au sort un numéro de téléphone dans des listages géolocalisés. Ensuite, un échange avec la personne tirée au sort avait lieu. La décision n'intervenait qu'après 5 temps échanges. Le prestataire pouvait également finaliser le panel par un recrutement via des présences physiques sur les lieux de vie si les modalités téléphoniques n'étaient pas fructueuses.

Le travail effectué par le prestataire pour la constitution du panel est intervenu en période complexe, post-covid, où les règles sanitaires étaient fortement évolutives. Ainsi, aucun citoyen de plus de 75 ans n'a participé à la convention de peur du virus.

Est Ensemble a décidé de procéder à une indemnisation des citoyens tirés au sort. Par souci de sécurité juridique, cette forme de rémunération est passée par la constitution de contrats de prestation. L'administration d'Est Ensemble a regretté qu'à l'inverse de la convention nationale, ces rémunérations ne puissent être déduites des déclarations d'impôt et que, potentiellement, elles puissent entraîner une perte des allocations. Elle en a informé les protectrices et protecteurs.

Les critères d'échantillonnage étaient répartis en quotas conformes à ceux de l'INSEE sur le territoire (zone géographique, genre, âge, situation socioprofessionnelle, niveau de diplôme, statut conjugal, type de ménage).

| Catégories               | Quotas  | Attendu | Obtenu | Variation |
|--------------------------|---|---------|--------|-----------|
| <b>Genre</b>             | Hommes  | 49      | 48     | -2,00%    |
|                          | Femmes  | 51      | 48     | -5,90%    |
| <b>CSP</b>               | Artisans, commerçants et chefs d'entreprise       | 3       | 2      | -33,30%   |
|                          | Cadres et professions intellectuelles supérieures | 9       | 17     | 88,90%    |
|                          | Professions Intermédiaires                        | 15      | 13     | -13,30%   |
|                          | Employés  | 22      | 29     | 31,80%    |
|                          | Ouvriers  | 14      | 9      | -35,70%   |
|                          | Retraités   | 17      | 12     | -29,40%   |
|                          | Autres personnes sans activité professionnelle    | 20      | 14     | -30,00%   |
| <b>Age</b>               | 18-24 ans   | 14      | 15     | 7,10%     |
|                          | 25-34 ans   | 20      | 25     | 25,00%    |
|                          | 35-44 ans   | 19      | 17     | -10,50%   |
|                          | 45-54 ans   | 17      | 17     | 0,00%     |
|                          | 55-64 ans   | 14      | 13     | -7,10%    |
|                          | 65-74 ans   | 9       | 9      | 0,00%     |
|                          | 75 ans et +                                       | 7       | 0      | -100,00%  |
| <b>Niveau de diplôme</b> | Pas de diplôme                                    | 24      | 10     | -58,30%   |
|                          | CEP, BEPC, CAP, BEP                               | 29      | 22     | -24,10%   |
|                          | Bac   | 28      | 29     | 3,60%     |
|                          | Bac+  | 19      | 42     | 121,10%   |

Tableau 3 Composition du panel de citoyens

Le résultat fourni par le prestataire a répondu aux exigences d'Est Ensemble, en respectant les taux par critères de l'INSEE et en permettant l'expression d'une diversité rarement obtenue sur ce type de dispositif.

Concernant la participation aux sessions, il s'agissait de 2 journées de week-end chaque mois, pendant 5 mois. Sur les 96 citoyens effectivement présents à au moins une session, 86 ont été présents à l'ensemble des 5 sessions, sur au moins une des deux journées. Le taux d'engagement et de retour (89,5%) est perçu

comme satisfaisant, tant pour Est Ensemble que pour le prestataire d'animation, comparé à des dispositifs similaires.

#### **5.4. Les actions de sensibilisation auprès des jeunes du territoire**

En parallèle de la convention citoyenne s'est déroulé une expérimentation participative avec les jeunes mineurs. Celle-ci a une vie autonome hors du périmètre des garants et de la convention citoyenne.

En effet, la convention citoyenne locale pour le climat ne réunissait que des citoyens majeurs. Or, la transition démocratique et écologique ne saurait se faire sans les citoyens de demain. Aussi, la CCLC a été complétée d'un dispositif à destination des jeunes générations.

Un premier volet, nommé "Retour vers les générations futures", s'est déroulé d'octobre 2021 à février 2022, avec un panel de vingt jeunes. Les jeunes ont été réunis en novembre. Leurs travaux étaient assez avancés dès décembre pour qu'un échange ait lieu avec les citoyens de la convention. Le programme a alors été modifié pour permettre cet échange. La qualité de l'expérimentation et de la rencontre a amené à les associer au "grand debrief" en mars, devant l'ensemble des élus du territoire.

Le deuxième volet a démarré à la fin de l'été 2022, dans la continuité des actions déjà engagées : les collègues, lycées, CVC et CVL du territoire d'Est Ensemble ont été invités, avec l'appui de l'Académie de Créteil et de la DSDEN 93, à se saisir de cette opportunité et à rejoindre le « Défi pour le Climat » pour l'année scolaire 2022-2023. Il vise à permettre aux élèves des collèges et lycées d'Est Ensemble de :

- Découvrir les enjeux environnementaux et les problématiques locales posées par la transition écologique à travers des ateliers de médiation scientifique ;
- S'approprier les travaux de la convention citoyenne et se familiariser avec les initiatives innovantes de la démocratie participative ;
- Agir concrètement en proposant des initiatives qui seront relayées aux communes membres de l'établissement public territorial Est Ensemble ;
- Essaimer sur le territoire afin de faire profiter le plus grand nombre de cette expérience inédite et sensibiliser sur les enjeux écologiques et démocratiques.

Dans le cadre de ce « Défi pour le Climat », des citoyens de la convention interviennent devant les scolaires, dans leurs classes, et partagent leur expérience de ce moment démocratique et écologique.

Un appel à manifestation d'intérêt a été diffusé à la rentrée scolaire par le rectorat pour identifier les établissements qui souhaitent s'engager dans la démarche. Après étude des dossiers, toutes les candidatures complètes ont été retenues, soit 7 projets, à raison d'une classe pour chacun de ces établissements :

- Bondy
  - Collège Henri Sellier
  - Lycée Léo Lagrange
  - Lycée Jean Renoir
- Montreuil
  - Lycée Jean Jaurès
- Noisy-le-Sec
  - Collège Jacques Prévert
- Pantin
  - Collège Jean Lolive
- Romainville
  - Lycée polyvalent Liberté

Les établissements sont par ailleurs de nature différente (lycées généraux et technologiques, collèges, lycées professionnels), ce qui présente un intérêt dans une démarche comparative (Équilibre lycéens/collégiens : 81 lycéens / 69 collégiens).

Une première phase de sensibilisation et de rencontre a eu lieu durant les deux premiers trimestres de l'année scolaire. Depuis début mars, les classes co-construisent un projet d'action en lien avec la charte de la Convention citoyenne. Ces actions feront l'objet d'un financement participatif et d'une communication sur le territoire, afin de permettre leur réalisation. Enfin, une restitution aura lieu en présence des scolaires, des élus et des différents partenaires le 26 mai 2023.

### **5.5. La communication et le site internet**

Est Ensemble a respecté les dispositions réglementaires relatives à l'information du public sur la concertation préalable à la révision de son Plan Climat. La collectivité a en effet mis en place un affichage réglementaire sur son territoire et produit un dossier de concertation accompagné par plusieurs études qui présentaient les principaux enjeux climatiques du territoire. Ces informations ainsi qu'une présentation des modalités de participation du public ont été publiées sur le site de la concertation 15 jours avant son démarrage, conformément aux dispositions de l'article L. 121-16 du code de l'environnement.

Au-delà des obligations réglementaires, une forte communication a été effectuée par Est Ensemble en amont de la convention citoyenne sur les thématiques environnementales. Des affiches et des campagnes sur les réseaux sociaux ont été déployées afin de sensibiliser la population à l'importance de lutter contre le changement climatique. Par la suite, un marché de communication a accompagné la convention citoyenne dans son suivi.

Les positions défendues par les garants CNDP sur la communication autour de la convention citoyenne ont été portées en interne par le service en charge du suivi du PCAET et entendues par les responsables de la communication qui les ont prises en compte dans la mesure du possible.

Le choix de mener une campagne de communication concentré sur la convention citoyenne, qui utilisait des slogans plus génériques comme « ensemble pour le climat » et non des acronymes (PCAET) ou termes techniques (planification,...) relève d'une décision du maître d'ouvrage qui a préféré utiliser des expressions du langage commun afin d'intéresser le plus grand nombre d'habitants du territoire.

### **5.6. La prise en compte des recommandations des garants par Est Ensemble**

Durant chaque session, et à l'initiative de l'administration, le comité des protectrices et protecteurs a eu une place privilégiée, clairement identifiable pour les participants. Il leur a même été proposé de conclure les sessions par une intervention sur leurs ressentis et leurs perceptions de sorte que les citoyens voient bien le travail effectué et puissent échanger avec eux sur ces questions. Le lendemain de chaque session, un débriefing était organisé avec le prestataire animation, afin d'identifier ce qui avait fonctionné, dysfonctionné, les manières de lutter contre d'éventuels biais dans la concertation et les aspects à améliorer pour la session suivante.

Des échanges ont aussi eu lieu durant chaque session. Les garants ont ainsi pu signifier au responsable de la participation citoyenne d'Est Ensemble au sein de la direction de la relation aux usagers, les biais ou limites et ces remarques ont été prises en compte.

L'exemple le plus marquant est l'intégration plus approfondie des jeunes dans la quatrième session, ce qui n'était pas prévu dans le programme initial. De même, et comme le soulignent les garants, ils ont défini des grands enjeux qui leur semblaient devoir être poursuivis, à l'issue de la session 3. Ce sont ceux qui ont été retenus pour la session 4, hormis le sujet "démocratie et gouvernance" redondant avec le travail sur le droit de suite engagé en intersession.

### **5.6.1. L'ampleur du sujet**

Le sujet du mandat de la Convention citoyenne reprend les objectifs de la collectivité en faveur du climat et de la biodiversité : "Établir une série de mesures concrètes pour lutter contre le dérèglement climatique dans le respect de la justice sociale et environnementale, en prenant en compte la biodiversité, dans les champs de compétence d'Est Ensemble et de ses villes".

Il est cohérent avec les objectifs stratégiques réglementaires d'un PCAET définis par le paragraphe II de l'article R229-51 du code de l'environnement, à savoir :

- 1° Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- 2° Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- 3° Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- 4° Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- 5° Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- 6° Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- 7° Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- 8° Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- 9° Adaptation au changement climatique.

La collectivité a fait le choix de présenter de façon synthétique avec la fresque du climat en début de concertation afin de ne pas orienter le travail des citoyens. Suivant une méthode d'expertise inversée, Est Ensemble a répondu aux demandes des citoyens émergeant du bilan de leurs connaissances et de leur diagnostic du territoire, en organisant des séances de rencontre avec différents intervenants techniques internes et externes à la collectivité. L'organisateur est resté à l'écoute des citoyens tout au long de la démarche, notamment en adaptant les formats proposés quand ils indiquaient que les sessions de formation et information étaient trop longues et nombreuses. L'équipe projet a ainsi organisé des explorations de terrain (intersessions) pour compléter ces séances d'information sur un mode plus convivial.

### **5.6.2. Le choix de la méthodologie**

Du fait des spécificités de la population et du territoire d'Est Ensemble, le commanditaire et le prestataire avaient fait le choix de s'appuyer sur l'expertise d'usage des citoyens tirés au sort. Il s'agissait de consacrer une première session à leur faire établir un diagnostic partagé du territoire, en s'appuyant sur leur perception des enjeux environnementaux de ce territoire urbain et sur l'intelligence collective.

Cette démarche visait à créer une forte cohésion entre les membres et leur permettre de se sentir plus à l'aise pour prendre la parole. En effet, notamment sur des sujets environnementaux, la pratique démontre que faire intervenir des experts en plénière dès le démarrage a tendance d'une part à museler les participants peu sûrs d'eux et, d'autre part, à faire des citoyens une caisse de résonance des experts et non de positionner les experts en pourvoyeur de réponses des citoyens. Ce choix délibéré et plusieurs fois expliqué a fait l'objet d'une double critique apparemment contradictoire : le comité des protectrices et protecteurs a demandé à augmenter les interventions en plénière d'experts sur l'environnement ; il a aussi demandé qu'on évite au

maximum les plénières au profit de format en ateliers plus réduits. Il fallait donc trouver un équilibre entre l'intervention d'experts et la garantie de permettre aux citoyens de s'exprimer sans que les experts n'imposent leurs idées et solutions.

Le succès des premiers échanges avec les services d'Est Ensemble a amené à renouveler l'exercice au-delà du « speed dating » de la deuxième session. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, les retours positifs du comité des protectrices et protecteurs ont incité le commanditaire et le prestataire animation à intégrer davantage ces échanges dans le dispositif initial. Les experts de l'administration d'Est Ensemble sont ainsi intervenus auprès des citoyens durant les sessions 2, 4 et 5. De plus, entre la session 3 et 4, les services ont produit de premiers avis sur les travaux des conventionnels et cela leur a été restitué lors de la 4<sup>ème</sup> session pour les aider à affiner leurs propositions.

Enfin, les dissensus ont existé et ont été pris en compte tout au long du processus. La discussion est restée ouverte jusqu'au moment du vote. La méthodologie a été conçue pour que le dissensus puisse s'exprimer et le citoyen ayant voté contre la charte a reconnu avoir eu la capacité de porter sa voix dissonante jusqu'au bout et que l'animation l'avait permis pour tous les citoyens.

### **5.7. La structuration du droit de suite**

Est Ensemble a associé les citoyens de la convention au processus de révision du PCAET pour garantir le droit de suite de la charte qu'ils ont élaborée.

Le droit de suite de la convention citoyenne a été co-construit par les citoyens, le comité des protectrices et protecteurs, les élus et l'administration. Ainsi, 3 réunions spécifiques ont été organisées entre début décembre 2021 et fin janvier 2022, afin de définir les attentes et les modalités d'un tel droit de suite. Il avait été décidé d'instituer un observatoire des engagements. La charte adoptée par les citoyens a ensuite substitué à l'observatoire un comité de pilotage mixte de suivi du PCAET, sur les 6 ans prévus par ce plan, pour aller au-delà des mandats électoraux. Le suivi doit donc rejoindre le processus de révision du PCAET à travers l'organisation de Comités de pilotage auxquels les citoyens de la convention sont conviés.

Plusieurs temps d'échanges et comités de pilotage dédiés ont eu lieu à la suite de la convention citoyenne afin de permettre aux citoyens de suivre la traduction de la charte en engagements de la collectivité et de participer à la deuxième phase de la concertation :

- Comité de pilotage « Convention citoyenne pour le climat et la biodiversité d'Est Ensemble » le 20/05/2022
- Réunion de restitution du travail d'Est Ensemble sur les propositions de la convention citoyenne le 4/06/2022
- Réunion avec l'association des 150 citoyens de la Convention Citoyenne Nationale le 15/06/2022
- Comité de pilotage « PCAET d'Est Ensemble » le 29/06/2022
- Comité de pilotage élargi « Convention citoyenne locale pour le climat d'Est Ensemble » le 09/07/2022
- Invitations à participer à toutes les initiatives de la 2<sup>ème</sup> phase de concertation (micro-trottoir, débats mobiles, réunions publiques et atelier thématiques).

Des volontaires parmi les citoyens de la convention citoyenne ont participé à ces échanges.

Est Ensemble a organisé une réunion avec l'association des 150 citoyens de la convention citoyenne nationale afin de permettre le partage d'un retour d'expérience sur cette possibilité d'organisation. La constitution d'une association des 100 citoyens locaux aurait l'intérêt de faciliter la communication et l'organisation du droit de suite en lien avec Est Ensemble.

Le 17 mars 2023, Est Ensemble a transmis aux 100 citoyens la proposition d'un participant de la Convention qui souhaitait créer une association pour assurer le suivi des propositions.

Est Ensemble a ainsi incité les citoyens de la convention à s'organiser et participer activement à la définition du droit de suite.

Pour la deuxième étape de la concertation, Est Ensemble a communiqué le calendrier et les modalités de la concertation aux citoyennes et citoyens de la convention, et leur a proposé de présenter leurs travaux aux habitants et parties prenantes lors des réunions et ateliers qui ont eu lieu en novembre et décembre 2022.

Les axes stratégiques et propositions issus de la convention ont nourri cette deuxième étape de la concertation, qui a travaillé à partir des diagnostics réalisés, de l'évaluation du PCAET et des objectifs réglementaires du PCAET, afin d'enrichir les scénarios et le plan d'actions du PCAET révisé. Les livrables issus de ces deux étapes de concertation constitueront le socle du nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

### **5.8. Les concertations concomitantes sur les autres outils de planification**

Le plan climat-air-énergie territorial d'Est Ensemble s'inscrit dans un contexte local et régional riche d'outils de planification. Conformément aux obligations réglementaires d'articulation entre le PCAET et ces outils de planification, Est Ensemble a veillé à assurer la cohérence entre le PCAET en cours de révision et le Plan Local de Mobilité (PLM) en cours d'élaboration en coordonnant la conception et la mise en place des concertations prévues dans le cadre de ces deux démarches à l'automne 2022.

L'élaboration concomitante du Plan Local de Mobilité représente en effet l'occasion de réfléchir à la question de la mobilité et des transports de manière ciblée et donc nécessairement plus approfondie que dans le cadre du PCAET. L'élaboration du PLM alimente donc la stratégie et le programme d'actions du nouveau PCAET, notamment concernant les objectifs et les actions pour la réduction des émissions de polluants atmosphériques contenues dans le PCAET.

Afin d'assurer la cohérence des deux plans et de mobiliser largement les citoyens du territoire lors de la phase de concertation, Est Ensemble a décidé de :

- Mutualiser certaines animations organisées sur le territoire (stands de débat mobile déployés dans le cadre de manifestations publiques tenues par les villes – par exemple, la Semaine européenne du développement durable), en **présentant aux citoyens les deux démarches de concertation de façon bien distincte (PCAET et PLM) ;**
- Mutualiser un atelier de travail dédié à la thématique « se déplacer sur le territoire d'Est Ensemble » réunissant les parties prenantes du territoire (citoyens, associations, acteurs économiques, institutions) afin de proposer des mesures ambitieuses dans le domaine de la mobilité durable. Dans ce cadre, **les deux dispositifs ont été clairement présentés, avec leur calendriers, objectifs, et exigences réglementaires.**
- Concevoir un dispositif de communication axé sur l'urgence climatique qui rappelait les enjeux communs ainsi que les enjeux spécifiques à chaque concertation. **Aussi, les calendriers d'élaboration de deux plans et des rencontres organisées dans le cadre des deux concertations étaient présentées séparément.**

## 5.9. Réponses d'Est Ensemble aux demandes de précisions et aux recommandations des garants CNDP

| Demande de précision et recommandations des garants CNDP - 31-août-22  | Réponse d'Est Ensemble – 30-mars-2023   |
|--|---|
| <p><b>1. Un droit de suite précisé et encadré :</b> l'attente très forte manifestée par les conventionnels, leur appétence affirmée pour un engagement citoyen au sein de différentes instances devraient pouvoir être entendues : les modalités de suivi et d'évaluation des actions, au-delà d'un catalogue d'intentions, devraient pouvoir trouver une déclinaison opérationnelle réelle. en permettant aux citoyens volontaires de prendre une part effective aux décisions communautaires.</p> <p>Une articulation effective entre la convention citoyenne et la concertation élargie à l'ensemble du territoire : cette articulation entre la convention citoyenne, la charte citoyenne produite, et la seconde phase de la concertation préalable à la révision du PCAET devrait pouvoir être clairement présentée et effectivement mise en œuvre lors des différentes modalités de la concertation préalable élargie qui vont démarrer à l'automne. La place des conventionnels et de leur production en enrichissement des diagnostics territoriaux présentés seraient alors explicitée, et leur présence pourraient constituer un apport appréciable et cohérent afin d'éclairer le grand public, les institutions, les associations, sur l'avis rendu et venir nourrir la décision de la collectivité à l'issue de la concertation préalable à la révision du PCAET.</p> <p>En effet le droit à la participation étant un droit individuel constitutionnel, la concertation préalable doit permettre à toute personne qui le souhaite d'y prendre part.</p> | <p>Est Ensemble a associé les citoyens de la convention au processus de révision du PCAET pour garantir le droit de suite de la charte qu'ils ont élaborée.</p> <p>Le droit de suite de la convention citoyenne a été co-construit par les citoyens, le comité des protectrices et protecteurs, les élus et l'administration. Ainsi, 3 réunions spécifiques ont été organisées entre début décembre 2021 et fin janvier 2022, afin de définir les attentes et les modalités d'un tel droit de suite. Il avait été décidé d'instituer un observatoire des engagements. La charte adoptée par les citoyens a ensuite substitué à l'observatoire un comité de pilotage mixte de suivi du PCAET, sur les 6 ans prévus par ce plan, pour aller au-delà des mandats électoraux. Le suivi doit donc rejoindre le processus de révision du PCAET à travers l'organisation de Comités de pilotage auxquels les citoyens de la convention sont conviés.</p> <p>Plusieurs temps d'échanges et comités de pilotage dédiés ont eu lieu à la suite de la convention citoyenne afin de permettre aux citoyens de suivre la traduction de la charte en engagements de la collectivité et de participer à la deuxième phase de la concertation (v. détail des réunions au chapitre 5.7). Des volontaires parmi les citoyens de la convention citoyenne ont participé à ces échanges.</p> <p>En particulier, Est Ensemble a organisé une réunion avec l'association des 150 citoyens de la convention citoyenne nationale afin de permettre le partage d'un retour d'expérience sur cette possibilité d'organisation. La constitution d'une association des 100 citoyens locaux aurait l'intérêt de faciliter la communication et l'organisation du droit de suite en lien avec Est Ensemble.</p> <p>Le 17 mars 2023, Est Ensemble a transmis aux 100 citoyens la proposition d'un participant de la Convention qui souhaitait créer une association pour assurer le suivi des propositions.</p> <p>Est Ensemble a ainsi incité les citoyens de la convention à s'organiser et participer activement à la définition du droit de suite.</p> |

|   |   |
|---|---|
|   | <p>Pour la deuxième étape de la concertation, Est Ensemble a communiqué le calendrier et les modalités de la concertation aux citoyennes et citoyens de la convention, et leur a proposé de présenter leurs travaux aux habitants et parties prenantes lors des réunions et ateliers qui ont eu lieu en novembre et décembre 2022.</p> <p>Les axes stratégiques et propositions issus de la convention ont nourri cette deuxième étape de la concertation, qui a travaillé à partir des diagnostics réalisés, de l'évaluation du PCAET et des objectifs réglementaires du PCAET, afin d'enrichir les scénarios et le plan d'actions du PCAET révisé. Les livrables issus de ces deux étapes de concertation constitueront le socle du nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).</p>  |
| <p><b>2. La nécessité d'une communication adaptée</b> : une communication précise et largement déployée sur le territoire constitue un élément essentiel à mettre en œuvre rapidement, permettant de présenter le déroulement complet de la concertation préalable, ses modalités, l'inscription de l'avis citoyen dans le process et celui de la société civile et des parties prenantes.</p> <p>Avec une vigilance particulière à bien expliciter les différences et finalités entre les concertations et communications menées également à l'automne (concertation préalable à la révision du PLM, plan 0 déchets...).</p> | <p>Est Ensemble a mis en place un dispositif de communication visant à diffuser les modalités des concertations du PCAET et du PLM sur le territoire via :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un affichage réglementaire à l'Hôtel du territoire et dans le 9 hôtel des villes, 15 jours avant le début de la deuxième phase de concertation ;</li> <li>- Le partage des éléments de communication avec les services de communication des communes. Suite à ce partage d'informations, le programme des réunions publiques a notamment été publié dans les journaux municipaux des villes de Romainville et Montreuil, sur le site de la ville de Romainville et sur la page Facebook de la ville de Pantin ;</li> <li>- La distribution de 11 550 dépliants informatifs sur les 9 villes du territoire (arrêts métro, marchés forains, équipements culturels communaux et territoriaux, mairies) : 1350 dépliants à Pantin (marché, gare RER et métro Hoche) ; 900 dépliants à Bondy (marché et gare RER) ; 1800 dépliants à Romainville (métros Mairie des Lilas et Raymond Queneau) ; 450 dépliants à Bagnolet (métro Gallieni) ; 2250 dépliants à Montreuil (métros Mairie ; Robespierre et Croix de Chavaux)</li> <li>- L'envoi de 5 newsletters avec un article d'actualité sur la concertation à la liste de diffusion d'Est Ensemble qui compte 20 000 contacts (« La Lettre d'Est Ensemble » du 21/09 au 07/12).</li> <li>- La publication d'actualités sur le site web d'Est Ensemble avec l'annonce du programme (ex : <a href="https://www.est-ensemble.fr/urgence-climatique-deux-concertations-pour-lavenir">https://www.est-ensemble.fr/urgence-climatique-deux-concertations-pour-lavenir</a>) ;</li> <li>- La diffusion de communiqués de presse à plus d'une centaine de destinataires de la presse locale et nationale respectivement les 8/09, 12/09 et 10/11</li> <li>- Plusieurs publications sur les réseaux sociaux du 06/10 au 08/12/22 (Facebook et Twitter)</li> </ul> |

|  |   |
|--|---|
| <p><b>3. La refonte du site Internet</b> : la refonte du site Internet jusque-là officiellement dédié à la seule convention citoyenne, est essentielle et son animation, la possibilité clairement annoncée de pouvoir déposer des observations, interrogations et d'obtenir des réponses en ligne d'Est Ensemble devrait pouvoir être engagée sans délai afin de pleinement jouer son rôle lors du démarrage de la seconde phase de la concertation préalable à l'automne 2022.</p> | <p>La refonte du site Internet a été réalisée avec une section entièrement dédiée à la deuxième étape de révision du PCAET. Les citoyens ont pu communiquer des observations et interrogations via une adresse électronique dédiée. Ces observations ont été ensuite publiées sur le site avec les réponses d'Est Ensemble.</p>   |
| <p><b>4. La poursuite des actions de sensibilisation auprès des jeunes du territoire</b> : les actions initiées auprès des jeunes du territoire devraient pouvoir se poursuivre en bénéficiant d'un relais en matière de communication, les inscrivant ainsi pleinement dans la démarche participative large souhaitée par Est Ensemble.</p>   | <p>Le deuxième volet du dispositif « jeunes » a démarré à la fin de l'été 2022, dans la continuité des actions déjà engagées : les collèges, lycées, CVC et CVL du territoire d'Est Ensemble ont été invités, avec l'appui de l'Académie de Créteil et de la DSDEN 93, à se saisir de cette opportunité et à rejoindre le « Défi pour le Climat » pour l'année scolaire 2022-2023.</p> <p>Ce dispositif vise à permettre aux élèves des collèges et lycées d'Est Ensemble de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Découvrir les enjeux environnementaux et les problématiques locales posées par la transition écologique à travers des ateliers de médiation scientifique ;</li> <li>- S'approprier les travaux de la convention citoyenne et se familiariser avec les initiatives innovantes de la démocratie participative ;</li> <li>- Agir concrètement en proposant des initiatives qui seront relayées aux communes membres de l'établissement public territorial Est Ensemble ;</li> <li>- Essaimer sur le territoire afin de faire profiter le plus grand nombre de cette expérience inédite et sensibiliser sur les enjeux écologiques et démocratiques.</li> </ul> <p>Dans le cadre de ce « Défi pour le Climat », des citoyens interviennent devant les scolaires, dans leurs classes, et peuvent partager leur expérience et transmettre ce moment démocratique et cette sensibilisation écologique.</p> <p>Un appel à manifestation d'intérêt a été diffusé à la rentrée scolaire par le rectorat pour identifier les établissements qui souhaitaient s'engager dans la démarche. Après étude des dossiers, toutes les candidatures complètes ont été retenues, soit 7 projets, à raison d'une classe pour chacun de ces établissements.</p> <p>Les communes non-représentées (pas de candidature reçue) sont : Bagnolet, Bobigny, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas.</p> <p>Les 3 candidatures issues de Bondy ont été retenues, dans la mesure où la collectivité a reçu moins de candidatures complètes que le maximum de 9 projets fixé pour cet appel à projets. Les établissements correspondants sont par ailleurs de nature différente (un lycée général et technologique, un collège et un lycée professionnel), ce qui présente un intérêt dans une démarche comparative (Équilibre lycéens/collégiens : 81 lycéens / 69 collégiens).</p> |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>Une première phase de sensibilisation et de rencontre a eu lieu durant les deux premiers trimestres de l'année scolaire. Depuis début mars, les classes co-construisent un projet d'action en lien avec la charte de la Convention citoyenne. Ces actions feront l'objet d'un financement participatif et d'une communication sur le territoire, afin de permettre leur réalisation. Enfin, une restitution aura lieu en présence des scolaires, des élus et des différents partenaires le 26 mai 2023.</p> |
|--|--|

## **6. La réponse d'Est Ensemble au bilan final des garants de la CNDP portant sur la concertation préalable à la révision du PCAET d'Est Ensemble**

Les garants de la CNDP ont rédigé un bilan final de la concertation préalable à la révision du PCAET d'Est Ensemble. Ce bilan a été communiqué à Est Ensemble le 19 janvier 2023.

Les sections ci-dessous apportent des éléments de réponses aux remarques, demandes et recommandations communiquées par les garants CNDP.

Concernant l'articulation entre la Convention citoyenne et la deuxième étape de la concertation, ainsi que la mise en place du droit de suite, une partie des réponses d'Est Ensemble sont présentées au chapitre 5 du présent rapport.

### **6.1. Les modalités de la deuxième étape et la participation du grand public**

La deuxième étape de la concertation a invité les parties prenantes du territoire (citoyens, institutions, associations, entreprises) à enrichir la stratégie territoriale et élaborer un programme d'actions ambitieux afin d'atteindre les objectifs métropolitain, régionaux, nationaux et européen de neutralité carbone et de sobriété énergétique.

Cette étape avait pour but d'élargir le débat autour des mesures du nouveau Plan Climat en allant à la rencontre des habitants, du monde associatif et économique et des institutions locales, à travers des méthodes de participation citoyenne innovantes. Les différents dispositifs proposés permettaient donc de cibler des publics différents, tout en garantissant la participation de toute la population :

- Les animations (débat mobiles, micros-trottoirs) pour informer et sensibiliser les citoyens moins sollicités par les processus de concertation traditionnels
- Les débats d'initiative citoyenne pour diffuser largement le travail de diagnostic du PCAET et les enjeux environnementaux mis en avant par ces études, tout en collectant les suggestions des citoyens sur les sujets climat, air, énergie ;
- Les réunions publiques pour informer les citoyens sur les enjeux du PCAET et leur permettre de participer à la concertation dans la ville la plus proche de leur domicile ;
- Les ateliers thématiques pour mobiliser des acteurs économiques, associatifs et institutionnels et donner l'opportunité aux citoyens de participer à l'élaboration de la stratégie et du programme d'actions sur une thématique plus précise.

Ces animations et rencontres ont été organisées en étroite collaboration avec les villes du territoire, qui ont été sollicitées à plusieurs reprises pour accueillir les différents événements dans leurs équipements ou lors de manifestations municipales déjà prévues.

Dans l'impossibilité d'organiser des rencontres dans chaque commune compte tenu des contraintes financières, Est Ensemble a veillé à ce que les rencontres et animations de la concertation soient réparties géographiquement sur le territoire :

- Bagnolet : 1 débat mobile, 1 micro-trottoir, 1 atelier thématique
- Bobigny : 1 débat mobile
- Bondy : 1 micro-trottoir, 1 réunion territoriale
- Le Pré Saint-Gervais : 1 micro-trottoir
- Les Lilas : 1 débat mobile
- Montreuil : 1 débat mobile, 2 micros-trottoirs, 1 atelier thématique
- Noisy-le-Sec : 1 débat mobile, 2 micros-trottoirs
- Pantin : 1 débat mobile, 1 micro-trottoir, 1 réunion territoriale
- Romainville : 2 micros-trottoirs, 1 réunion territoriale, 2 ateliers thématiques

Le choix des modalités de concertation présentées ci-dessous ainsi que la répartition géographique assurée témoignent de l'engagement d'Est Ensemble dans l'organisation d'une concertation capable de mobiliser le grand public ainsi que toutes les parties prenantes du territoire.

## **6.2. L'articulation avec la Convention citoyenne**

Comme évoqué au chapitre 5.7 du présent rapport, plusieurs temps d'échanges et comités de pilotage ont eu lieu à la suite de la Convention citoyenne afin de permettre aux citoyens de suivre la traduction de la charte en engagements de la collectivité et de participer à la deuxième phase de la concertation.

Afin de faciliter leur participation à la deuxième étape de la concertation, Est Ensemble a communiqué le calendrier et les modalités de la concertation aux citoyennes et citoyens de la convention, et leur a proposé de présenter leurs travaux aux habitants et parties prenantes lors des réunions et ateliers qui ont eu lieu en novembre et décembre 2022.

En l'absence de retour des citoyens de la Convention, l'équipe technique a présenté les axes stratégiques et propositions de la Charte de la Convention citoyenne lors de chaque rencontre organisée à l'automne 2022, afin de construire le nouveau plan d'actions du PCAET à partir de ces orientations. Ces restitutions ont aussi été enrichies par les interventions de quelques citoyens de la Convention qui ont participé au travail de co-construction lors des réunions et ateliers organisés. Les travaux de la Convention citoyenne ont ainsi nourri cette deuxième étape de la concertation, qui a travaillé à partir de ces propositions, des diagnostics réalisés, de l'évaluation du PCAET de 2017 et des objectifs réglementaires du PCAET, afin d'enrichir les scénarios et le plan d'actions du PCAET révisé.

Concernant la démobilisation des citoyens de la Convention regrettée par les garants CNDP, le décalage entre la date de la dernière réunion de la Convention citoyenne et la date de démarrage de la deuxième étape de la concertation pourrait en effet avoir joué un rôle dans le faible taux de participation des citoyens de la convention. Tout en étant conscient de l'importance de maintenir la dynamique participative initiée avec la Convention citoyenne, Est Ensemble a dû prendre en compte les contraintes calendaires liées à l'instruction par les services des propositions de la Convention ainsi qu'à la tenue des élections présidentielles et législatives. Un démarrage rapide de la deuxième phase de concertation aurait donc été impossible compte tenu de l'importante mobilisation des services et du calendrier.

## **6.3. La communication**

Les garants de la CNDP regrettent le déséquilibre entre les moyens de communication dédiés à la Convention citoyenne et ceux mis en place pour la deuxième étape de concertation.

Comme évoque au chapitre 5.5 du présent rapport, la forte communication effectuée par Est Ensemble en amont, pendant et après la Convention citoyenne sur les thématiques environnementales a été un choix délibéré, motivé par la volonté de la collectivité de sensibiliser la population à l'importance de lutter contre le changement climatique. Le choix de mener une campagne de communication utilisant des slogans plus génériques comme « ensemble pour le climat » et non des acronymes (PCAET) ou termes techniques (planification,...) relève d'une décision du maître d'ouvrage qui a préféré utiliser des expressions du langage commun afin d'intéresser le plus grand nombre d'habitants du territoire.

Les garants en outre considèrent qu'une communication « restreinte », « trop tardive et minimaliste », soit à l'origine d'un faible taux de participation du grand public aux rencontres de la deuxième étape de la concertation.

Si la communication sur la deuxième phase de la concertation a été moins importante que celle autour de la Convention citoyenne, elle a néanmoins permis de diffuser les informations clés, les enjeux et les dates des rencontres sur tout le territoire, ainsi que de relayer des informations de façon plus ponctuelle dans certaines villes accueillant les rencontres. Est Ensemble a notamment communiqué via :

- Un affichage réglementaire à l'Hôtel du territoire et dans le 9 hôtel des villes, 15 jours avant le début de la deuxième phase de concertation ;
- Le partage des éléments de communication avec les services de communication des communes. Suite à ce partage d'informations, le programme des réunions publiques a notamment été publié dans les journaux municipaux des villes de Romainville et Montreuil, sur le site de la ville de Romainville et sur la page Facebook de la ville de Pantin ;
- La distribution de 11 550 dépliants informatifs sur les 9 villes du territoire (arrêts métro, marchés forains, équipements culturels communaux et territoriaux, mairies) : 1350 dépliants à Pantin (marché, gare RER et métro Hoche) ; 900 dépliants à Bondy (marché et gare RER) ; 1800 dépliants à Romainville et aux Lilas (métros Mairie des Lilas et Raymond Queneau) ; 450 dépliants à Bagnolet (métro Gallieni) ; 2250 dépliants à Montreuil (métros Mairie ; Robespierre et Croix de Chavaux)
- L'envoi de 5 newsletters avec un article d'actualité sur la concertation à la liste de diffusion d'Est Ensemble qui compte 20 000 contacts (« La Lettre d'Est Ensemble » du 21/09 au 07/12).
- La publication d'actualités sur le site web d'Est Ensemble avec l'annonce du programme (ex : <https://www.est-ensemble.fr/urgence-climatique-deux-concertations-pour-lavenir>) ;
- La diffusion de communiqués de presse à plus d'une centaine de destinataires de la presse locale et nationale respectivement les 8/09, 12/09 et 10/11
- Plusieurs publications sur les réseaux sociaux du 06/10 au 08/12/22 (Facebook et Twitter).

#### **6.4. La prise en compte des recommandations des garants CNDP par Est Ensemble**

Les garants regrettent la faible prise en compte de leurs préconisations par Est Ensemble sur les deux étapes de la concertation, notamment concernant la gouvernance de la Convention citoyenne ainsi que les moyens humains et financier mis en place pour la deuxième phase de la concertation.

Concernant la gouvernance de la Convention citoyenne, le chapitre 5.2 du présent rapport précise les motivations derrière le choix d'Est Ensemble.

Concernant l'engagement technique et financier d'Est Ensemble, il est important de rappeler qu'un organe technique de suivi et évaluation continue de la concertation a été mis en place par la collectivité à partir de juillet 2021. Des réunions mensuelles, bimensuelles et hebdomadaires entre les garants CNDP et l'équipe projet ont donc été mises en place tout au long de la concertation. Les positions défendues par les garants CNDP ont été portées en interne par le service en charge du suivi du PCAET et relayées systématiquement aux responsables des différents services de la collectivité.

Ainsi, le comité de pilotage de la Convention citoyenne et les équipes en charge de la révision du PCAET (faisant aussi partie de ce comité) ont été à l'écoute des préconisations des garants CNDP tout au long de la démarche de concertation et ont essayé d'adapter le dispositif de concertation en cours de route dans la mesure du possible, compte tenu des contraintes de calendrier, de moyens humains et financiers, propres au fonctionnement d'une collectivité territoriale comme Est Ensemble.

## 6.5. Réponses d'Est Ensemble aux demandes de précision et aux recommandations des garants CNDP

| Demandes de précision et recommandations des garants CNDP - 19-janvier-22   | Réponses d'Est Ensemble - 30/03/2023   |
|---|--|
| <i>Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse</i>   |  |
| <p><b>1. Préciser et encadrer « le droit de suite » lié à la convention citoyenne locale pour le climat :</b> l'attente très forte manifestée par les conventionnels lors de la convention citoyenne, leur appétence affirmée pour un engagement citoyen au sein de différentes instances devraient pouvoir être entendues : les modalités de suivi et d'évaluation des actions votées en conseil de territoire en mai 2022 devraient pouvoir trouver une déclinaison opérationnelle effective. Par exemple, que devient l'observatoire des engagements de la CCLC qui était prévu à l'automne 2022 ? Quand les conventionnels pourront-ils être associés au comité de pilotage du Plan Climat ? Et si la structuration des conventionnels en collectif ou association pourrait apparaître une étape nécessaire, un encadrement, des moyens humains, logistiques, représentatifs devraient pouvoir être apportés par la collectivité. Se posera alors, pour la collectivité, la nécessité de bien réfléchir à la place de cette modalité de démocratie participative au sein de la démocratie représentative, et d'aller jusqu'au bout de la démarche initiée en permettant réellement aux citoyens volontaires de prendre une part effective aux décisions communautaires.</p> | <p>Comme décrit au chapitre 5.7 de ce document, Est Ensemble a associé les citoyens de la convention au processus de révision du PCAET pour garantir le droit de suite de la charte qu'ils ont élaborée.</p> <p>Le droit de suite de la convention citoyenne a été co-construit par les citoyens, le comité des protectrices et protecteurs, les élus et l'administration. Ainsi, 3 réunions spécifiques ont été organisées entre début décembre 2021 et fin janvier 2022, afin de définir les attentes et les modalités d'un tel droit de suite. Il avait été décidé d'instituer un observatoire des engagements. La charte adoptée par les citoyens a ensuite substitué à l'observatoire un comité de pilotage mixte de suivi du PCAET, sur les 6 ans prévus par ce plan, pour aller au-delà des mandats électoraux. Le suivi doit donc rejoindre le processus de révision du PCAET à travers l'organisation de Comités de pilotage auxquels les citoyens de la convention sont conviés.</p> <p>Plusieurs temps d'échanges et comités de pilotage dédiés ont eu lieu à la suite de la convention citoyenne afin de permettre aux citoyens de suivre la traduction de la charte en engagements de la collectivité et de participer à la deuxième phase de la concertation. Des volontaires parmi les citoyens de la convention citoyenne ont participé à ces échanges.</p> <p>Est Ensemble a organisé une réunion avec l'association des 150 citoyens de la convention citoyenne nationale afin de permettre le partage d'un retour d'expérience sur cette possibilité d'organisation. La constitution d'une association des 100 citoyens locaux aurait l'intérêt de faciliter la communication et l'organisation du droit de suite en lien avec Est Ensemble.</p> <p>Le 17 mars 2023, Est Ensemble a transmis aux 100 citoyens la proposition d'un participant de la Convention qui souhaitait créer une association pour assurer le suivi des propositions.</p> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>Est Ensemble a ainsi incité les citoyens de la convention à s'organiser et participer activement à la définition du droit de suite.</p> <p>Pour la deuxième étape de la concertation, Est Ensemble a communiqué le calendrier et les modalités de la concertation aux citoyennes et citoyens de la convention, et leur a proposé de présenter leurs travaux aux habitants et parties prenantes lors des réunions et ateliers qui ont eu lieu en novembre et décembre 2022.</p> <p>Les axes stratégiques et propositions issus de la convention ont nourri cette deuxième étape de la concertation, qui a travaillé à partir des diagnostics réalisés, de l'évaluation du PCAET et des objectifs réglementaires du PCAET, afin d'enrichir les scénarios et le plan d'actions du PCAET révisé. Les livrables issus de ces deux étapes de concertation constitueront le socle du nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).</p> <p>Aujourd'hui, Est Ensemble s'est engagé dans la phase de rédaction du projet de PCAET, intégrant les engagements pris par la collectivité territoriale à l'issue de la concertation préalable, et en particulier de la convention citoyenne.</p> <p>Afin de rédiger le projet de PCAET, Est Ensemble est en train d'organiser des ateliers techniques avec les services de l'administration, les services des villes et des partenaires institutionnels ainsi que les élus d'Est Ensemble et des villes.</p> <p>Le projet de PCAET qui sera adopté par le Conseil territorial du 27 juin 2023 sera présenté aux parties prenantes du territoire lors d'un comité de pilotage du Plan Climat. Les citoyens de la Convention seront invités à participer à ce comité.</p> <p>Le projet de PCAET comprendra notamment les diagnostics, la stratégie territoriale, un programme d'actions, et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il fera l'objet d'une mise à disposition du public sous la forme d'une participation du public par voie électronique (PPVE) après avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE), de la Métropole du Grand Paris et du Conseil Régional Île-de-France. Le public sera ainsi invité à s'informer et réagir.</p> <p>L'adoption finale du nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) d'Est Ensemble est ainsi prévue à l'hiver 2023.</p> |
|--|---|

|   |   |
|---|---|
| <p><b>2. Préciser les objectifs et la formalisation de la « Cité du climat d'Est Ensemble » :</b> lieu emblématique et fédérateur ayant émergé lors de la convention citoyenne, auquel les citoyens étaient particulièrement attachés, comme espace de ressources et d'animations des actions de sensibilisation à la transition écologique et au développement durable, mais aussi de mobilisation, non seulement de la société civile mais également des entreprises du territoire. L'ambition d'un tel projet, voté en conseil de territoire à l'issue de la convention, son « incarnation » appellent naturellement une réflexion spécifique et des arbitrages. La mobilisation des conventionnels dans la formalisation de ce projet apparaît également important, s'inscrivant naturellement dans le « droit de suite », comme cela était prévu en les associant au groupe projet Cité du climat. Et, plus largement, cela appelle des actions d'information et de concertation sur le sujet au niveau du territoire.</p> | <p>La création d'une « Cité du climat » représente un des engagements pris par le Conseil de territoire d'Est Ensemble le 24 mai 2022. Ce projet fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion et d'un travail de préfiguration des services et des élus d'Est Ensemble pour identifier les contours possibles du projet. Dans ce cadre, un atelier de préfiguration regroupant des élus des villes et d'Est Ensemble a été organisé le 13 février 2023. Ils et elles ont confirmé la nécessité de co-construire ce projet avec les habitants et les acteurs du territoire. Les modalités de cette démarche de co-construction sont en cours de définition.</p>  |
| <p><b>3. Préciser le contenu de la « charte de l'habitat inclusif » du territoire :</b> cette charte constitue une autre mesure forte issue de la convention citoyenne, pour laquelle Est Ensemble s'est également engagé. Cette charte s'imposerait à l'ensemble des acteurs du logement (promoteurs, aménageurs, bailleurs sociaux), afin de garantir la qualité des nouvelles constructions de logements, le respect des objectifs environnementaux, la qualité des logements pour les habitants et le maintien d'une offre abordable. Les garants recommandent de préciser les modalités et la temporalité de ce document ambitieux</p>   | <p>Est Ensemble s'est engagé à élaborer une charte de l'habitat inclusif et durable lors du Conseil de territoire du 24 mai 2022. L'élaboration de cette charte fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion et un travail des services et des élus d'Est Ensemble afin d'identifier le contenu de la charte et l'articuler avec les dispositifs existants portés par les villes du territoire.</p>   |
| <p><i>Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.</i></p>   | <p><b>Réponse d'Est Ensemble - 30/03/2023</b></p>   |
| <p><b>1. Réaliser une/des réunion(s) publique(s) de « reddition des comptes »,</b> à la suite de la réponse publiée par Est Ensemble au bilan de concertation des garants de la concertation préalable.</p>   | <p>L'organisation d'une réunion publique n'est pas prévue à ce jour.</p> <p>Les services et élus d'Est Ensemble travaillent à la rédaction du programme d'actions et doivent respecter un calendrier serré afin d'aboutir à l'adoption finale du plan à l'hiver 2023.</p>   |
| <p><b>2. Poursuivre, lors des étapes suivantes du PCAET l'écoute et le dialogue engagé avec tous les acteurs, grand public compris, par la mise en place d'une concertation continue,</b> éventuellement avec la présence d'un garant CNDP (article L121-16-2), permettant de définir des modalités d'information et de participation du public selon un calendrier pertinent depuis la reddition des comptes jusqu'à l'étape de participation du public par voie électronique (PPVE) qui sera organisée préalablement à l'adoption du PCAET en conseil de territoire</p>   | <p>Est Ensemble a mis en place une démarche de concertation inédite à l'échelle locale qui a permis la mobilisation des citoyens et des parties prenantes de son territoire et a mobilisé les services du territoire et des villes pendant une durée de 14 mois.</p> <p>Le projet de plan qui sera adopté en Conseil de territoire le 27 juin 2023 fera l'objet d'une mise à disposition du public sous la forme d'une participation du public par voie électronique (PPVE) à l'automne 2023, après avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE), de la Métropole du Grand Paris et du Conseil Régional Île-de-France. Le public sera ainsi invité à s'informer et réagir.</p> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>La mise en place d'une concertation continue entre la date de publication de ce rapport et l'étape de participation du public par voie électronique (PPVE) n'est malheureusement pas envisageable compte tenu des contraintes budgétaires et calendaires qu'Est Ensemble doit respecter conformément aux obligations inscrites au code de l'environnement.</p> |
| <p><b>3. Maintenir le site Internet, comme plateforme d'information et d'échanges jusqu'à la PPVE</b> : il apparaît intéressant de pouvoir conserver l'onglet dédié à la révision du PCAET, et ce jusqu'à la participation du public par voie électronique (PPVE), afin de permettre au public d'être informé de l'évolution de l'élaboration de ce plan et de pouvoir également l'informer des modalités d'information et de participation qui seront mises en œuvre à cet égard.</p> | <p>Le site internet de la concertation sera conservé et accessible tout au long de la démarche de révision du PCAET.</p>  |
| <p><b>4. Poursuivre des actions de sensibilisation auprès des jeunes du territoire</b> : les actions initiées auprès des jeunes du territoire avec le collectif « Démocratie ouverte », devraient pouvoir se poursuivre en bénéficiant d'un relai en matière de communication, les inscrivant ainsi pleinement dans la démarche participative large souhaitée par Est Ensemble.</p>  | <p>Les actions initiées auprès des jeunes du territoire avec le collectif « Démocratie ouverte » se poursuivent comme indiqué au <i>chapitre 5.4</i> du présent document.</p>   |

